



Aperçu d'EACL

Énergie atomique du Canada limitée (EACL) est une société d'État fédérale dont le mandat est de soutenir la science et la technologie nucléaires et de protéger l'environnement tout en s'acquittant des responsabilités du Canada en matière de déclassement et de gestion des déchets radioactifs. Depuis 2015, EACL s'acquitte de son mandat au moyen d'un modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur (OGEE) en vertu duquel une entreprise privée, les Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC), sont responsables de la gestion et de l'exploitation des sites d'EACL.

Le modèle d'exploitation d'EACL lui permet de tirer parti de l'expérience et de l'expertise du secteur privé pour faire progresser le travail et établir des priorités dans le cadre de son mandat. Il est appuyé par l'équipe d'EACL, composée d'experts nationaux et internationaux qui possèdent une expérience générale ainsi qu'une expertise en matière de gestion d'accords similaires visant à protéger l'environnement et les intérêts du gouvernement du Canada.

Table des matières

Ouvrir la voie à suivre : science, gestion responsable et sécurité	
Message du président du conseil d'administration	
Message du président et premier dirigeant	
Qui nous sommes et notre modèle d'exploitation	
Sites d'EACL	
Présentation des résultats	
Rapport de gestion	2
États financiers	3
Gouvernance d'entreprise	6



Alors que nous continuons à ouvrir la voie, nous observons de plus en plus d'occasions d'utiliser l'innovation nucléaire pour contribuer, entre autres, aux priorités en matière de production d'énergie propre, de sécurité énergétique, de réduction de la menace nucléaire mondiale et de traitements contre le cancer.

La voie à suivre dépend de la revitalisation du site de Chalk River et des importants progrès qui ont été réalisés à l'égard de la construction de nouveaux bâtiments du complexe scientifique de classe mondiale visant à perpétuer l'héritage du Canada en matière de recherche et de technologie nucléaires.

Elle comprend également le règlement des responsabilités historiques. Le nettoyage des sites contaminés et la remise en état des lieux préparent le terrain pour la science de l'avenir.

Message du président du conseil d'administration



La créativité, le leadership et la gestion responsable sont les principaux éléments qui définissent le travail effectué sur les sites d'EACL au cours des sept dernières décennies. Les penseurs et les chercheurs créatifs, qui ouvrent la voie grâce à leurs idées novatrices, voire révolutionnaires, ont permis à l'Ontario d'éliminer les

jours de smog et ont marqué la vie de plus d'un milliard de patients autour du globe. Ce leadership est la fondation de ce qui est devenu aujourd'hui un secteur nucléaire générant 17 milliards de dollars chaque année au Canada, et il demeure au cœur de la quête constante d'innovation de la part d'EACL en matière de santé, d'énergie, de sûreté et de sécurité ainsi que sur le plan environnemental.

Une gestion responsable de l'environnement est essentielle pour l'avenir des sites et des technologies d'énergie nucléaire d'EACL et EACL fait avancer le nettoyage des sites contaminés ainsi que la technologie permettant de répondre aux préoccupations à l'égard des déchets radioactifs à l'avenir.

Vers la fin de l'exercice 2019-2020, la pandémie de COVID-19 a posé un des plus importants défis mondiaux dans l'histoire récente. EACL, de pair avec les Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC), a répondu au moyen d'une approche à plusieurs volets fondée sur la planification proactive et la protection de la santé et de la sécurité du personnel et des sites. Parallèlement, EACL et les LNC ont rapidement mis leur importante expertise scientifique et technique au service du combat contre la COVID-19, y compris notamment en s'associant avec des laboratoires nationaux et internationaux afin de développer rapidement un simple ventilateur qui pourrait régler les pénuries partout dans le monde, en mettant au point des unités de stérilisation à ultraviolets pour la réutilisation de masques N95, en développant des plateformes d'aération visant à transformer des chambres d'hôpital en chambre d'isolement et en fabricant à l'aide de l'impression tridimensionnelle (3D) des centaines d'écrans faciaux pour des organismes locaux de santé publique. La souplesse des laboratoires et leur capacité à répondre à une menace mondiale sont d'importants avantages tangibles que procurent des laboratoires nationaux de classe mondiale.

La souplesse des laboratoires et leur capacité à répondre à une menace mondiale sont d'importants avantages tangibles que procurent des laboratoires nationaux de classe mondiale.

Avant le début de la pandémie, beaucoup a été accompli en 2019-2020. Par exemple, les nouveaux bâtiments du site de Chalk River sont en voie d'être achevés, les projets de petits réacteurs modulaires ont atteint d'importants jalons, le nettoyage de sites contaminés avec des déchets radioactifs de faible activité à Port Granby a été terminé et une campagne s'échelonnant sur plusieurs années visant le rapatriement de l'uranium hautement enrichi du Canada aux États-Unis a été complétée en avance. Ce ne sont là que quelques-unes des nombreuses réalisations d'EACL à l'échelle de ses mandats.

Alors que ma première année en tant que président du conseil d'administration s'achève, je suis reconnaissant des réalisations qui ont été rendues possibles et j'aimerais souligner la contribution de tous ceux qui ont joué un rôle important. Plus particulièrement, j'aimerais remercier mon prédécesseur, Claude Lajeunesse, pour son importante contribution, surtout au cours des premières années de la mise en place du modèle d'OGEE. Avec l'ajout de Kamilia Sofia, le conseil d'administration d'EACL est composé d'un groupe complet de membres qui, avec leurs vastes connaissances et expériences, peuvent enrichir les activités de surveillance de l'entreprise.

Alors que j'écris ces mots, en pleine pandémie, je demeure optimiste à l'égard de l'avenir et je suis certain, plus que jamais, que les capacités d'EACL et des LNC représentent un actif national tout en jouant un rôle important dans la création d'un avenir prospère et durable pour le Canada.

4 Bujas

James Burpee, président du conseil d'administration

Message du président et premier dirigeant



Voilà quatre ans et demi, EACL a adopté un modèle d'OGEE avec l'objectif à long terme ambitieux de faire avancer la science et la technologie nucléaires ainsi que d'accélérer la remise en état des lieux et la revitalisation du laboratoire nucléaire national du Canada. Après une planification hâtive et

des efforts de priorisation, nous avons effectué des progrès considérables dans tous les aspects de nos objectifs et nous avons atteint d'importants jalons en 2019-2020. Ces activités sont réalisées dans le cadre de notre engagement indéfectible à l'égard de la sécurité ainsi qu'envers les groupes autochtones, les parties prenantes locales, les partenaires d'affaires, les gouvernements, et envers les communautés scientifiques nationales et internationales.

Aux termes du contrat conclu avec les Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC), les laboratoires d'EACL à Chalk River se transforment sous nos yeux. Plus de 90 vieux bâtiments (dont 23 au cours de l'exercice 2019-2020) ont été démolis, et les progrès sur les nouvelles installations sont visibles. Le nouveau bâtiment de logistique et d'entreposage est presque achevé, le bâtiment d'entretien est en plein essor et les fondations du centre des affaires ont été coulées. Ces nouvelles installations sont construites avec la durabilité à l'esprit, ce qui comprend l'utilisation de matériaux de construction en bois massif afin de réduire l'empreinte de carbone et encourager l'industrie canadienne. La conception du Centre de recherches avancées sur les matières nucléaires continue à se préciser, notamment en ce qui a trait à l'analyse globale de la sûreté, tout en favorisant une approche prudente en matière d'approbation. Les travaux initiaux de nettoyage du site ont été approuvés pour la période automne-hiver 2020-2021. Toutes ces importantes réalisations visant la revitalisation du complexe de recherche de calibre mondial sont possibles grâce à l'héritage scientifique du site et à la recherche nucléaire de classe mondiale qui se perpétue encore aujourd'hui. Tandis que la transformation physique et culturelle avance, EACL poursuit sa surveillance rigoureuse dans le cadre du contrat afin de créer de la valeur pour le Canada.

L'essor de la science et de la technologie se prolonge.

L'essor de la science et de la technologie se prolonge. Le secteur nucléaire à l'échelle mondiale est tourné vers le potentiel des petits réacteurs modulaires (PRM) afin d'offrir des options énergétiques rentables et propres aux industries liées à l'extraction des ressources naturelles, aux communautés hors réseau et aux services publics à la recherche d'autre source d'énergie que le charbon et le diesel. EACL et les LNC travaillent ensemble afin de tirer parti de l'emplacement des sites, de l'expertise et des installations afin de permettre aux entreprises canadiennes de faire avancer ces technologies et s'approprier un avantage compétitif sur le marché mondial en émergence. À cet égard, nous avons atteint un jalon important au cours de l'exercice 2019-2020, le premier projet de PRM au Canada a été lancé et Global First Power a soumis une demande de permis visant à préparer un emplacement pour un PRM sur le site de Chalk River d'EACL.

Dans d'autres domaines, EACL a, sous le modèle d'OGEE, appuyé une importante collaboration avec les principales universités et organisations de recherche canadiennes sur des nouvelles thérapies alpha de pointe capables de traiter divers cancers, mis au point des nouvelles technologies de surveillance éloignée de réacteurs nucléaires visant à soutenir les efforts mondiaux de non-prolifération et à maintenir l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, et effectué des progrès dans la détection de matériel illicite, de concert avec des partenaires fédéraux, afin de rendre nos frontières plus sûres. Ce ne sont là que quelques exemples du travail effectué en vue de poursuivre la tradition d'excellence du Canada en matière d'innovation nucléaire et d'appuyer le secteur nucléaire canadien de 17 milliards de dollars qui s'est développé depuis le travail effectué dans les laboratoires de Chalk River il y a des décennies.

Au-delà de la science et de l'innovation, EACL se charge également de la gestion des responsabilités en matière de déchets radioactifs du gouvernement du Canada, et nous travaillons assidûment à nettoyer nos sites pour protéger notre environnement de même que la santé et la sécurité des Canadiens. D'importants progrès ont été réalisés au cours de 2019-2020, y compris la mise en réserve à long terme de 850 000 tonnes métriques de déchets radioactifs de faible activité à Port Hope et Port Granby, en Ontario, et en ce qui concerne l'élimination définitive de déchets radioactifs de faible activité aux Laboratoires de Chalk River. Notamment, les LNC ont présenté une version révisée de l'énoncé des incidences environnementales pour le projet d'installation de gestion des déchets près de la surface à la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) comportant des changements majeurs par rapport à la version originale pour tenir compte des commentaires constructifs formulés par les parties prenantes ainsi que les peuples et communautés autochtones.

Étant donné le rythme auquel nous progressons, il s'agit d'une période exaltante pour EACL. Ces réalisations découlent en grande partie de la mise en œuvre réussie du modèle d'OGEE. Il y a toutefois encore beaucoup à faire. Par conséquent, il est crucial de garder la voie et de maintenir notre essor. À cet égard, EACL a exercé son option, dans le cadre du contrat d'OGEE, de prolonger le contrat sur les dix années prévues. Cette décision constitue une marque de reconnaissance du rendement positif des LNC à ce jour et met l'accent sur le besoin continu pour le travail effectué, y compris la revitalisation du site de Chalk River ainsi que l'important travail de recherche et de développement et de remise en état des lieux.

Au cours du dernier trimestre de l'exercice, le monde a été confronté à la pandémie de COVID-19, et nous avons répondu à l'appel. EACL et les LNC ont adopté une approche à plusieurs volets fondée sur la planification proactive, la protection de la santé et de la sécurité du personnel et des sites, la contribution aux efforts locaux, nationaux et internationaux déployés contre la COVID-19, l'optimisation des travaux dans le cadre des activités réduites des sites, et la reprise sécuritaire et efficace des opérations. La souplesse des laboratoires et leur capacité à répondre à une menace mondiale sont d'importants avantages tangibles que procurent des laboratoires nationaux de classe mondiale.

À l'avenir, la COVID-19 aura toujours une incidence sur les programmes de travail, y compris sur les coûts et les calendriers. EACL et les LNC sont prêts à relever les défis, à atténuer les risques et à s'adapter au besoin à ces difficultés et à d'autres défis qui se présenteront. Nous travaillerons en partenariat avec les LNC, nos partenaires, les parties prenantes et les groupes autochtones, et tirerons parti du modèle d'OGEE qui continue de créer de la valeur pour les Canadiens.

Richard J. Sexton, président et premier dirigeant

Philad & Septon

Qui nous sommes et notre modèle d'exploitation

EACL s'acquitte de son mandat au moyen d'un modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur (OGEE) en vertu duquel une entreprise privée, les Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC), est responsable de la gestion et de l'exploitation des sites d'EACL. Dans le cadre de ce modèle, EACL a accès à des connaissances et à une expertise de classe mondiale, et à des professionnels possédant des décennies d'expérience dans le secteur.

EACL surveille tous les aspects du contrat conclu avec les LNC, établit des priorités et évalue leur rendement.

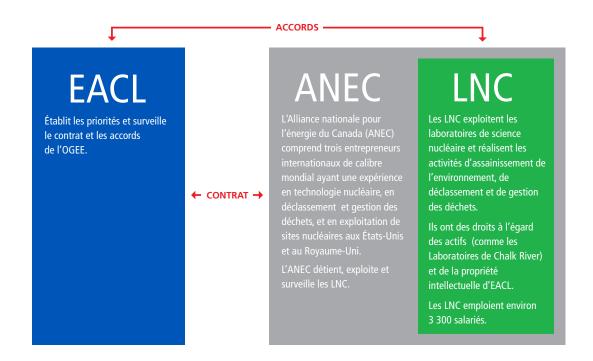
Selon le modèle d'OGEE, EACL est propriétaire des sites, des installations, des actifs et de la propriété intellectuelle

et est responsable de la remise en état des lieux et de la gestion des déchets radioactifs. Les LNC sont chargés des activités quotidiennes sur les sites.

EACL surveille tous les aspects du contrat conclu avec les LNC, établit des priorités et évalue leur rendement. EACL apporte de la valeur pour le Canada en fournissant une analyse critique à son entrepreneur dans le but de faire progresser ses priorités de la manière la plus efficace et la plus efficiente tout en préservant la sûreté, la sécurité et la protection de l'environnement.

EACL accepte les plans annuels des LNC, et le rendement des LNC est alors surveillé de manière systématique et évalué en fonction de cibles et de mesures fixées par EACL au début de chaque année. EACL surveille aussi deux importants contrats à coûts cibles, également avec les LNC, pour le déclassement et la fermeture de deux sites nucléaires : le réacteur nucléaire de démonstration en Ontario et les Laboratoires de Whiteshell au Manitoba.

En tant que société d'État fédérale, EACL emploie son propre personnel, qui possède un éventail d'expertises et d'expérience tant à l'échelle nationale qu'internationale. L'objectif pour EACL est d'avoir l'expertise et les capacités nécessaires pour surveiller le contrat d'OGEE et d'exercer des fonctions appropriées de supervision et de critique pour garantir l'optimisation des ressources pour le Canada.



Sites d'EACL



Nos sites

Les Laboratoires de Chalk River constituent le plus grand complexe scientifique et technologique du Canada, et les travaux qui y sont menés appuient les responsabilités, priorités et rôles fédéraux dans les domaines de la santé, de l'énergie, de l'environnement, des changements climatiques, de la sûreté et de la sécurité. Ils fournissent également des produits et des services à des tiers sur une base commerciale. Le site de Chalk River fait actuellement l'objet d'importants travaux de revitalisation et de modernisation en vue de le transformer en un complexe de science et technologie nucléaires moderne de classe mondiale.

EACL est également responsable de l'assainissement de certains sites nucléaires dans l'ensemble du Canada. Ceux-ci comprennent des sites qui appartiennent à EACL et qui ont joué un rôle important dans l'avancement de la science et de la technologie nucléaires au fil des ans : les Laboratoires de Chalk River en Ontario, les Laboratoires de Whiteshell au Manitoba, ainsi que d'autres sites en Ontario et au Québec. L'objectif premier est de protéger l'environnement en réduisant de façon sûre et responsable les risques environnementaux. Pour ce faire, il faut décontaminer et déclasser les structures et les bâtiments excédentaires, remettre en état les terrains contaminés, et gérer et éliminer les déchets radioactifs.

En outre, EACL est responsable de la remise en état et de la gestion à long terme de sites contaminés par des déchets radioactifs historiques de faible activité pour lesquels le gouvernement canadien a accepté la responsabilité, plus particulièrement dans le cadre de l'Initiative dans la région de Port Hope dans les municipalités de Port Hope et de Clarington, en Ontario, et le long de l'Itinéraire de transport dans le Nord, dans les Territoires du Nord-Ouest.





Les contributions d'EACL à la science et à la technologie nucléaires ont joué un rôle important au Canada pour près de 70 ans. Les Laboratoires de Chalk River ont été le berceau de la technologie canadienne du réacteur CANDU qui a été développée et commercialisée par l'ancienne division des réacteurs CANDU d'EACL, et qui est utilisée aujourd'hui dans 19 réacteurs au Canada et dans 30 réacteurs (CANDU ou des dérivés du CANDU) à l'échelle internationale. Elle a également fourni la recherche et les installations pour des percées décisives dans l'application des isotopes médicaux. Des travaux entrepris aux Laboratoires de Chalk River ont donné lieu à de nombreuses réalisations scientifiques importantes, dont deux prix Nobel.

Au fil des ans, EACL a joué un rôle important de soutien à la politique publique et de mise en œuvre de programmes pour le compte du gouvernement du Canada. Les activités comprennent la fourniture d'applications en science et technologie nucléaires dans les domaines de l'énergie, de la non-prolifération, de la préparation aux situations d'urgence, du contre-terrorisme, de la santé et de la sécurité ainsi que la production d'isotopes médicaux. Les installations uniques d'EACL en ont fait une destination de choix pour les scientifiques du Canada et du monde, favorisant l'innovation canadienne ainsi que le perfectionnement et le maintien en poste de travailleurs et de scientifiques hautement qualifiés dans le domaine du nucléaire.

Cet héritage se perpétue. Les installations uniques d'EACL et l'expertise des LNC contribuent de façon significative à, entre autres, l'avancement des PRM, la thérapie alpha ciblée pour les traitements contre le cancer et la technologie de production d'hydrogène.

En outre, pour répondre à la pandémie de COVID-19, les aptitudes scientifiques et techniques du laboratoire national ont été mises à contribution de nombreuses façons, dont la participation à un effort à l'échelle internationale visant à concevoir des ventilateurs simples pour remédier à une pénurie mondiale de ces appareils. EACL continue de superviser les efforts des LNC ainsi que les partenariats avec les scientifiques et chercheurs de partout au pays afin que les travailleurs de première ligne aient les outils dont ils ont besoin pour aider les patients atteints de la COVID-19.

L'innovation future est favorisée par un investissement de 1,2 milliard de dollars dans des infrastructures nouvelles Au fil des ans, EACL a joué un rôle important de soutien à la politique publique et de mise en œuvre de programmes pour le compte du gouvernement du Canada.

et renouvelées aux Laboratoires de Chalk River afin de transformer le site en un complexe de science et technologie nucléaires de pointe de classe mondiale.

Les Laboratoires de Chalk River soutiennent le Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires, qui aide le gouvernement du Canada à s'acquitter de ses responsabilités dans les domaines de la santé, de la sûreté et de la sécurité nucléaires, de l'énergie et de l'environnement. De plus, EACL a demandé aux LNC d'accroître leurs services techniques de recherche et de développement fournis à des tiers sur une base commerciale. Cette initiative positionnera le site de Chalk River comme une destination de recherche de pointe et permettra une croissance commerciale visant à appuyer la durabilité d'un laboratoire nucléaire national au Canada, en plus d'attirer et de fidéliser les personnes possédant les compétences et connaissances recherchées. En outre, elle permettra d'appuyer l'objectif ambitieux du gouvernement du Canada en matière d'innovation.

Les résultats précis, compte tenu des objectifs énoncés dans le Sommaire du plan d'entreprise de l'exercice 2019-2020, sont les suivants :

Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires

EACL gère le Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires afin d'appuyer les priorités et les responsabilités fondamentales du gouvernement dans les domaines tels que la santé, la sûreté et la sécurité nucléaires, l'énergie et l'environnement. Le Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires sert à établir, maintenir et maximiser les capacités qui sont uniques aux LNC. En collaboration avec 13 ministères et organismes fédéraux, EACL veille à élaborer un programme qui répond à l'ensemble des besoins et priorités du gouvernement fédéral et stimule l'innovation grâce au développement de technologies et d'applications, tout en appuyant les partenariats, les engagements et les obligations du Canada à l'échelle internationale.

Le Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires d'EACL combine deux de ses domaines thématiques et se penche maintenant sur quatre sujets de recherche :

- 1) L'aide au développement d'applications biologiques et la compréhension des incidences de la radiation sur les êtres
- 2) La gérance environnementale et à la gestion des déchets radioactifs
- 3) L'amélioration de la sécurité sur le plan national et international, la préparation aux situations d'urgence nucléaire et les interventions en cas d'urgence nucléaire
- 4) L'assistance dans l'utilisation et le développement des technologies nucléaires de manière sûre, sécuritaire et responsable

Objectifs	Résultat	Explication
Les projets de recherche présentés dans le Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires sont réalisés selon le calendrier et avec grande qualité, selon les jalons et les objectifs compris dans le plan annuel des LNC.	94 % des jalons et des objectifs de projets compris dans les plans annuels des LNC à l'égard du Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires ont été atteints.	Les activités de science et technologie nucléaires aux Laboratoires de Chalk River soutiennent le Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires, qui aide le gouvernement du Canada à s'acquitter de ses responsabilités dans les domaines de la santé, de la sûreté et de la sécurité nucléaires, de la préparation aux situations d'urgence, de l'énergie et de l'environnement. Cela comprend le travail à l'appui de 13 ministères et organismes pour répondre aux priorités à moyen et à long terme du gouvernement dans les domaines des changements climatiques et de l'environnement, de la prise de décisions éclairées et fondées sur des données scientifiques, de la science et l'innovation au service de la croissance économique et de la prospérité, ainsi que de la santé, de la sécurité et de la sûreté des Canadiens. Les jalons franchis et les rapports d'étape trimestriels ont été communiqués aux sous-comités interministériels du Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires pour diffuser les résultats des projets. En 2019-2020, un atelier à l'égard du Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires a rassemblé plus de 400 participants du gouvernement, du milieu universitaire et de diverses industries au cours d'une période de 5 jours.



Les LNC en tant que laboratoire fédéral

En plus des travaux effectués pour les ministères et les organismes fédéraux en vertu du Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires, les LNC offrent des services et l'accès à leur expertise et leurs installations uniques à divers ministères et organismes publics pour des travaux sur la sûreté et la sécurité nucléaires, y compris à Recherche et développement pour la défense Canada dans le cadre de son Programme canadien pour la sûreté et la sécurité et à la CCSN. Des services de vérification indépendante et de formation sont également fournis à cette dernière.

En 2019-2020, les LNC ont continué à tirer parti du Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires pour aller de l'avant avec de nouveaux projets dans le cadre du Programme canadien pour la sûreté et la sécurité, visant des techniques de détection nucléaire pour les opioïdes, les explosifs et les matières nucléaires spéciales, et la démonstration d'une technologie liée à la vérification du désarmement nucléaire, contribuant ainsi à la sûreté et la sécurité des Canadiens, une des principales priorités du gouvernement du Canada.

$\overline{}$			-	•	۳
	n	\mathbf{a}	-	п	T
0	w.	Э	ч.	ч	в

Entre 3 et 5 ententes de collaboration, protocoles d'entente ou autres ententes avec des organisations scientifiques sont proposés et élaborés.

Résultat

20 protocoles d'entente, ententes de collaboration et autres ententes ont été conclus en 2019-2020 avec des organisations externes telles que des instituts de recherche internationaux, des laboratoires nationaux étrangers et des universités.

Explication

Au cours de l'exercice, les LNC ont mis à profit le travail accompli aux Laboratoires de Chalk River pour améliorer la collaboration avec leurs partenaires internationaux comme les États-Unis et le Royaume-Uni. Les LNC ont également participé à des forums internationaux tels que le forum international Génération IV et le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire. En 2019-2020, les LNC ont accueilli des délégations dans le cadre de deux réunions pour le forum international Génération IV, d'un exercice sur la cybersécurité pour l'Agence internationale de l'énergie atomique, ainsi que d'un exercice et d'une démonstration de technologies pour le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire au Canada.

Ils ont également tiré parti des travaux du Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires pour accroître les activités commerciales des ministères fédéraux, comme le Programme canadien pour la sûreté et la sécurité de Recherche et développement pour la défense Canada, et ont maximisé les possibilités de collaboration avec l'industrie et les universités dans le cadre de projets de recherche.

La mise au point de techniques nucléolégales novatrices, qui ont renforcé les capacités du Canada sur le plan de la sécurité nucléaire, ainsi que l'amélioration des méthodes de détection de matériaux radiologiques et nucléaires et d'opioïdes visant à traiter les risques pour la santé publique et la sécurité nationale sont des exemples de projets dans le cadre du Programme canadien pour la sûreté et la sécurité.



Fonds des initiatives de développement de nouvelles technologies

Le Fonds des initiatives de développement de nouvelles technologies appuie les efforts déployés pour faire croître les capacités en science et technologie des LNC et les activités visant à mieux les positionner pour l'avenir. À l'instar des programmes similaires dans les laboratoires nationaux à l'échelle mondiale octroyant du financement visant à soutenir les travaux qui pourraient être à des stades préliminaires, en périphérie des priorités de recherche courantes, comporter des risques élevés ou être de nature exploratoire, le Fonds des initiatives de développement de nouvelles technologies est censé promouvoir la pensée innovatrice, récompenser l'initiative, accorder les priorités à court terme avec la vision à long terme et améliorer l'engagement des employés.

Les travaux effectués en 2019-2020 dans le cadre du Fonds des initiatives de développement de nouvelles technologies comprenaient la recherche visant à soutenir la mise au point de PRM, les nouvelles capacités développées à l'appui du travail des LNC sur la prolongation de la durée de vie et la fiabilité à long terme des réacteurs, et les capacités élargies visant à effectuer des activités commerciales en science et technologie pour des réacteurs à eau légère.

Objectifs	Résultat	Explication
Maintenir et améliorer l'expertise et les capacités.	De nouvelles capacités de recherche sur le sel fondu ont été ajoutées, permettant d'appuyer plusieurs fournisseurs de PRM qui explorent cette technologie pour le Canada, et des capacités d'entreprendre des recherches sur les réacteurs à eau légère ont été ajoutées. De plus, 26 projets de « lancement » ont été financés pour entreprendre des travaux très innovateurs.	Les projets de « lancement » permettent aux scientifiques d'explorer des idées étant à des stades préliminaires et de tester des concepts, et sont généralement un moyen d'explorer des occasions potentielles en dehors des principaux domaines prioritaires. Ces projets sont essentiels au maintien d'une culture d'innovation, stimulent la créativité, et permettent de retenir et d'attirer les meilleurs talents. De plus, le Fonds des initiatives de développement de nouvelles technologies permet de financer l'équipement nécessaire au développement de nouveaux marchés des affaires et à l'avancement de technologies innovatrices.

Science et technologie à des fins commerciales

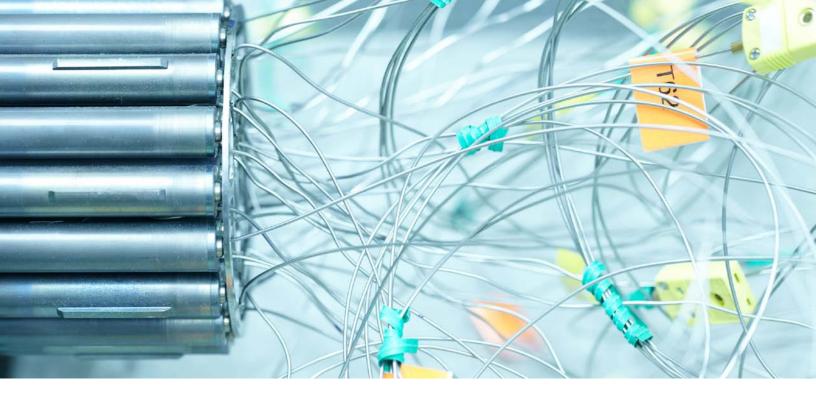
Les LNC fournissent des services commerciaux à des tiers. Il est attendu que les LNC augmentent leurs marges commerciales afin de multiplier les occasions générales de science et de technologie et de continuer à développer une mission en science et technologie nucléaires solide, dynamique et durable. À mesure que les revenus et les marges associées des LNC augmenteront, les LNC pourront être plus aptes à développer leurs capacités en science et technologie afin d'avantager les Canadiens.

Objectifs	Résultat	Explication
Revenus de plus de 61 millions de dollars (excluant les revenus tirés de la vente d'isotopes).	Les revenus tirés des activités commerciales en science et technologie se sont élevés à 65 millions de dollars (excluant les revenus tirés de la vente d'isotopes), dépassant ainsi l'objectif.	Afin d'accroître et de renforcer l'expertise et les capacités scientifiques à Chalk River, les LNC fournissent des services techniques et des produits de recherche et développement à des tiers sur une base commerciale. Les LNC continuent à travailler avec leurs clients habituels et étendent leur portée pour comprendre de nouveaux marchés, tout en gardant l'accent sur les réacteurs à eau légère, la sécurité nucléaire et les nouveaux secteurs d'isotopes médicaux. En accroissant leurs activités commerciales, les LNC seront en mesure de maintenir et d'améliorer leurs capacités scientifiques et techniques, y compris de retenir et d'attirer les meilleurs scientifiques dans leurs installations. Cela contribue également à la réalisation des objectifs plus ambitieux du Canada en matière de science et d'innovation.

Réacteur national de recherche universel

Après 60 ans de fonctionnement, le réacteur national de recherche universel (NRU) a été mis à l'arrêt en mars 2018. Jusqu'ici, le plan de mise à l'arrêt respecte le calendrier.

Objectifs	Résultat	Explication
Les activités liées à la fermeture sécuritaire se sont terminées et la centrale du réacteur NRU ainsi que les bâtiments connexes sont prêts à être transférés à l'équipe de démantèlement des installations aux LNC.	La mise à l'arrêt du réacteur NRU, le retrait du combustible, et le nettoyage, l'expulsion et le retrait de l'eau lourde ont été effectués avec succès. L'installation est en processus de transfert à la phase de stockage sous surveillance, 49 des 81 systèmes de réacteurs ayant déjà été transfert d'un permis d'exploitation à un permis de déclassement est prévu pour le prochain exercice.	Depuis l'arrêt sûr et ordonné du réacteur de recherche, d'importants progrès ont été réalisés pour amener l'installation à la phase de stockage sous surveillance afin de réduire considérablement les risques nucléaires conventionnels connus. De nombreuses fermetures de filières de réacteurs, des roulements de bâtiments secondaires, ainsi que des changements aux systèmes électriques et de ventilation ont été effectués en vue d'atteindre la phase de stockage sous surveillance. Le changement réglementaire d'un permis d'exploitation à un permis de déclassement est prévu pour le prochain exercice.



Revitalisation des Laboratoires de Chalk River

Afin de garder le complexe de Chalk River à l'avant-plan de l'innovation et de la recherche, EACL s'assure que les plans à long terme des LNC pour des investissements en immobilisations ciblés et stratégiques permettront aux laboratoires d'élargir leur éventail unique de capacités en science et technologie, tout en demeurant flexibles pour s'adapter rapidement aux développements dans les domaines du nucléaire et de l'énergie. Ces investissements contribueront à fournir un complexe efficace et rentable qui remplacera les installations et les infrastructures vétustes dont les coûts de fonctionnement et d'entretien sont élevés, tout en revitalisant l'environnement. Notamment, les travaux progressent bien, la construction des nouveaux bâtiments étant bien avancée.

Dans le cadre du rôle d'EACL dans la surveillance de la gestion et l'exploitation de nos sites par les LNC, un accent clair est placé sur l'exploitation continue et sûre des laboratoires nucléaires et des sites de déclassement.

Au-delà du rôle de la CCSN qui, en tant qu'organisme de réglementation, assure que toutes les activités nucléaires au Canada sont effectuées de façon sécuritaire, EACL continue à anticiper un rendement élevé des LNC dans les domaines de la santé, de la sûreté, de la sécurité et de la protection de l'environnement.

Fabriqué au Canada: Le bâtiment de logistique et d'entreposage est le premier bâtiment fédéral à être construit en bois massif, plus particulièrement en utilisant l'épinette noire du Canada.

Objectifs	Résultat	Explication
Obtention de l'approbation pour aborder l'étape de la mise en place et commencer les travaux de construction des nouvelles installations non nucléaires.	La construction de nouvelles installations non nucléaires a commencé et avance bien.	Les travaux de construction du nouvel entrepôt logistique visant à améliorer la logistique et la gestion des matériaux, et à diminuer la circulation sur le site touchaient à leur fin lorsque les travaux ont dû être interrompus en raison de la pandémie de COVID-19. Cette installation sera achevée lorsque les travaux de construction pourront reprendre. La construction d'une installation des services de soutien regroupant tous les services d'entretien du site et les ateliers de fabrication mécanique était bien avancée, la charpente en bois massif ayant été achevée en avance sur le calendrier. Cette nouvelle installation permettra la consolidation des bâtiments et des installations existants à l'appui du projet de revitalisation du site.
Stabilité des mesures des indicateurs sectoriels en matière de santé, de sûreté, de sécurité et d'environnement par rapport aux normes de référence de l'industrie.	Les indices statistiques des LNC relatifs à la sécurité industrielle, à la radioprotection, à la sécurité et à l'environnement ont dépassé les objectifs établis.	Les LNC mesurent leur rendement en fonction de méthodes statistiques normalisées établies dans le secteur, ce qui constitue l'un des principaux changements réalisés à la suite de la mise en œuvre du modèle d'OGEE et qui permet la comparaison du rendement des LNC à celui de sites comparables.
Mise en œuvre de mesures visant à réaliser les projections des LNC en matière de gestion des coûts d'exploitation tout en préservant la sûreté et la pression à l'égard de la protection de l'environnement en vue d'assurer la viabilité à long terme d'une organisation axée sur la science.	Les LNC ont largement dépassé leurs objectifs de réduction des coûts indirects en 2019-2020, tout en maintenant des niveaux élevés de sûreté, de sécurité et de protection de l'environnement.	En réduisant leurs coûts indirects, les LNC améliorent la durabilité à long terme des laboratoires en les rendant plus concurrentiels sur le plan des coûts et en leur permettant d'exercer leurs activités de façon sécuritaire dans la mesure de leurs moyens. Ceci s'inscrit dans le cadre de l'objectif global d'apporter la rigueur et l'efficacité du secteur privé aux activités des sites d'EACL. Les LNC continuent de chercher des moyens d'être plus efficaces et de réduire davantage leurs coûts.



EACL vise à protéger l'environnement en faisant avancer les principaux projets de déclassement, de remise en état des lieux et de gestion des déchets radioactifs afin de gérer les risques et les dangers. EACL a une riche histoire en science et technologie nucléaires depuis des décennies. De l'utilisation d'isotopes médicaux aux avancées scientifiques fondamentales et créatives, les avancées dans ce domaine ont grandement avantagé tous les Canadiens et ont résonné à l'étranger. Ces activités historiques, bien qu'elles aient permis de réaliser d'importantes avancées scientifiques, ont tout de même mené à la création de déchets radioactifs. Par conséquent, EACL a différents types de déchets radioactifs sur ses sites, notamment des déchets radioactifs de haute activité (combustible usé), de moyenne activité et de faible activité.

Au cours de près de 70 ans de recherche, plusieurs sites ou bâtiments ont également été contaminés par des activités de science et technologie nucléaires et des pratiques passées de gestion des déchets. Afin de respecter les objectifs en matière de gestion environnementale responsable et sûre, ces bâtiments doivent maintenant être décontaminés et démolis. Les sites doivent être remis en état et les déchets, gérés ou éliminés de façon adéquate et sécuritaire.

En outre, EACL est également responsable de s'acquitter des responsabilités du Canada en ce qui a trait aux déchets radioactifs historiques de faible activité des sites où le premier propriétaire n'existe plus ou une autre partie ne peut être tenue responsable et dont le gouvernement a accepté la responsabilité. Ces responsabilités englobent la décontamination et la gestion sécuritaire à long terme des déchets radioactifs historiques de faible activité dans les municipalités de Port Hope et de Clarington, en Ontario, conformément à une entente conclue entre le Canada et ces dernières.

Les résultats précis, compte tenu des objectifs énoncés dans le Sommaire du plan d'entreprise de l'exercice 2019-2020, sont les suivants :

Gestion et élimination des déchets au site de Chalk River

Les déchets radioactifs existants sont actuellement stockés de façon sécuritaire au site de Chalk River. Cependant, il est nécessaire de mettre au point de nouvelles solutions de gestion à long terme pour divers types de déchets afin de permettre la remise en état des bâtiments, des terrains et des sols contaminés et de se détourner du stockage provisoire. À cet effet, les LNC ont proposé de construire une installation de gestion de

EACL vise à protéger l'environnement en faisant avancer les principaux projets de déclassement, de remise en état des lieux et de gestion des déchets radioactifs afin de gérer les risques et les dangers.

déchets près de la surface pour l'élimination définitive des déchets radioactifs de faible activité d'EACL, de même que de petites quantités de déchets provenant d'autres producteurs canadiens, comme les hôpitaux et les universités. La gestion des déchets près de la surface est une méthode d'élimination de ce type de déchets reconnue à l'échelle internationale. L'installation permettrait le stockage permanent de la grande majorité des déchets d'EACL actuellement stockés provisoirement, ainsi que des déchets qui seront produits par les activités de remise en état des terrains contaminés, des activités de déclassement et de l'exploitation continue des laboratoires nucléaires. Ce projet est essentiel à l'avancement des activités de déclassement et de remise en état aux sites d'EACL, et tout retard pourrait avoir des incidences importantes sur les coûts pour EACL.

Les déchets de moyenne activité d'EACL sont actuellement stockés de façon sécuritaire dans les laboratoires de Chalk River. Dans les années à venir, les LNC exploreront des options pour la gestion à long terme et l'élimination de ces déchets. Il convient de noter que la majorité des déchets radioactifs de haute activité (combustible usé) d'EACL sont destinés à être stockés dans le dépôt de stockage proposé qui fait actuellement l'objet d'un examen de la Société de gestion des déchets nucléaires. Les projets de gestion du combustible usé sont expliqués plus en détail dans la section ci-après portant sur la gestion du combustible usé et le rapatriement d'uranium hautement enrichi.

Les LNC gèrent également les stocks de déchets liquides entreposés d'EACL. Ils ont entrepris un projet qui consiste à enlever et à traiter en toute sécurité les déchets liquides radioactifs hérités se trouvant actuellement dans des réservoirs au site de Chalk River et à déclasser les réservoirs et les structures connexes.

En attendant de trouver et de mettre en place des solutions d'élimination, les LNC continueront de gérer les stocks de déchets radioactifs existants dans les installations temporaires de gestion de déchets propres au site de Chalk River, d'une façon qui soit sécuritaire et qui minimise les répercussions sur l'environnement.

L'énoncé des incidences environnementales pour l'installation de gestion des déchets près de la surface a été présenté à la CCSN à l'été 2017. Depuis, les LNC sont en discussion avec l'organisme de réglementation et ont rencontré les parties prenantes et les groupes autochtones, répondant aux commentaires formulés, finançant des études liées au savoir traditionnel, et entreprenant des études, des travaux et des changements de conception additionnels afin de répondre aux questions et aux préoccupations soulevées. Comme il est mentionné précédemment, une participation du public et des groupes autochtones plus grande que prévu, ainsi que les études techniques supplémentaires demandées par la CCSN ont entraîné une prolongation des calendriers. Bien que ces retards aient nui à la capacité des LNC de commencer les activités de décontamination et de remise en état à grande échelle sur les sites d'EACL, ils permettent une plus grande participation du public et des groupes autochtones et l'élaboration d'études supplémentaires à l'appui du dossier de sûreté du projet.

D'importantes activités axées sur la collaboration ont été tenues, y compris des réunions avec les groupes autochtones, des visites du site et des réunions communautaires. Cette mobilisation devrait également jeter les bases de relations à long terme qui iront au-delà du processus d'évaluation environnementale.

Une version révisée de l'énoncé des incidences environnementales a été présentée à la CCSN en décembre 2019. Les efforts visant à rallier les parties prenantes et les groupes autochtones se poursuivent au fur et à mesure de l'avancement du projet.



Objectifs	Résultat	Explication
Mise en place de processus de caractérisation et de certification pour les déchets étant destinés à être envoyés à l'installation de gestion des déchets près de la surface.	Un plan a été élaboré qui recense les besoins de caractérisation hautement prioritaires sur le site de Chalk River. Ce plan continue à être mis en œuvre et les LNC ont mis en place des mesures améliorées de caractérisation, y compris l'utilisation de leur nouvelle installation de caractérisation des déchets. Ils ont également mis en place les mesures nécessaires à la certification des déchets de faible activité mis en réserve qui sont destinés à être éliminés dans l'installation de gestion des déchets près de la surface conformément aux critères d'acceptation des déchets appropriés.	Une partie des déchets radioactifs du site de Chalk River est stockée depuis des décennies. Il est donc nécessaire de documenter les caractéristiques des déchets existants et des déchets stockés afin d'avoir une meilleure appréciation des volumes exacts, ce qui permettra une meilleure planification, y compris l'identification des déchets et volumes précis qui sont destinés à être éliminés dans le cadre du projet de l'installation de gestion des déchets près de la surface.
Préparation du site de Chalk River pour recevoir des déchets radioactifs d'autres sites d'EACL.	Une capacité de stockage additionnelle pour les déchets radioactifs de faible activité a été mise en place, et les transferts provenant d'autres sites, principalement les laboratoires de Whiteshell, sont en cours.	Jusqu'à ce qu'une installation de gestion des déchets soit disponible, les LNC continuent de stocker de façon temporaire tous les déchets radioactifs d'EACL. Comme la capacité de stockage pour les déchets radioactifs de faible activité était limitée, une capacité supplémentaire a été mise à disposition pour stocker les déchets qui sont produits en raison des activités continues, et dans le cadre du déclassement. Lorsque l'installation de gestion des déchets près de la surface proposée sera disponible, ces déchets y seront transportés pour élimination. La remise en état des sols et des terrains à grande échelle ne sera possible qu'une fois l'installation de gestion des déchets près de la surface disponible, les volumes étant trop considérables pour qu'ils soient stockés de façon temporaire.
Installation de gestion des déchets près de la surface : obtention de l'approbation réglementaire pour commencer les travaux de construction.	Les LNC ont présenté une version révisée de l'énoncé des incidences environnementales auprès de la CCSN pour qu'elle puisse examiner dans son intégralité la demande de construire une installation de gestion des déchets près de la surface. Des audiences publiques sont prévues à la fin de 2020 ou au début de 2021.	La construction d'une installation de gestion des déchets près de la surface exige les approbations réglementaires appropriées pour confirmer que le projet est sans danger pour l'environnement, le public et les travailleurs. Ce projet fait actuellement l'objet d'une évaluation environnementale, laquelle comprend la participation et l'apport du public et des groupes autochtones. Les LNC ont également continué leur analyse technique de l'installation, et ont apporté leur appui aux groupes autochtones dans le cadre des études liées au savoir traditionnel. D'un point de vue opérationnel, les déchets radioactifs de faible activité sont toujours stockés de façon temporaire sur le site, pour le moment, et la remise en état des terrains à grande échelle et le déclassement des bâtiments ont été retardés.



Restauration environnementale au site de Chalk River

Les activités de science et technologie nucléaires réalisées depuis plus de 60 ans au site de Chalk River ont mené à la production de déchets radioactifs et d'autres déchets dangereux. Ces déchets ont été gérés soigneusement dans des zones spéciales, couramment appelées zones de gestion des déchets. Bien que la majeure partie du site de Chalk River demeure intacte, certaines zones, notamment les zones de gestion de déchets, ont été contaminées à divers degrés. Étant donné que le site contient encore un volume considérable de déchets enfouis, de sols contaminés et d'émanations connexes, des mesures correctives doivent être prises pour améliorer la protection de l'environnement. D'ici là, les déchets sont gérés de façon sécuritaire et étroitement surveillés.

Objectifs	Résultat	Explication
Achèvement des plans de caractérisation et de décontamination de diverses zones de gestion des déchets du site de Chalk River.	Des plans de caractérisation sont élaborés.	Les LNC continuent de travailler à l'élaboration de plans détaillés pour établir la façon dont les zones actuelles de gestion des déchets à Chalk River seront remises en état. Ces travaux comprennent la réalisation d'activités de caractérisation pour mieux comprendre le type et l'état des déchets stockés, dont certains sont stockés depuis des décennies, ainsi que l'identification de pistes pour la remise en état des terrains. Toutefois, la remise en état des sols et des terrains à grande échelle ne sera possible qu'une fois l'installation de gestion des déchets près de la surface disponible, les volumes étant trop considérables pour qu'ils soient stockés de façon temporaire.

Déclassement de bâtiments au site de Chalk River

Le site de Chalk River a été aménagé au milieu des années 1940 et renferme maintenant de nombreux bâtiments redondants qui doivent être décontaminés, déclassés et démolis. Certains ont abrité les installations pour les activités de science et technologie nucléaires et pourraient présenter certains résidus radioactifs, et d'autres ont servi de bâtiments auxiliaires. Ces installations et bâtiments sont désuets pour la plupart, ne répondent plus aux besoins d'exploitation, et contribuent aux coûts élevés du site liés à l'entretien régulier aux fins de la sûreté et de la sécurité et à la consommation d'électricité. Leur élimination laissera également place à la revitalisation du site de Chalk River, contribuant ainsi à la création d'un complexe de classe mondiale plus sécuritaire pour le personnel et plus durable sur le plan environnemental.

Objectifs	Résultat	Explication
Démolition de 10 bâtiments et structures.	Au total, 23 structures ont été démolies au cours de l'exercice.	Les LNC continuent de faire preuve d'une bonne gestion de projet et progressent bien dans leurs efforts pour déclasser et démolir les structures et bâtiments désuets aux Laboratoires de Chalk River. Au total, 90 bâtiments et autres structures ont été démolis depuis 2015, ce qui réduit l'ensemble des coûts de fonctionnement du site et libère de l'espace pour la construction de nouvelles installations.

Gestion du combustible usé et rapatriement d'uranium hautement enrichi

De l'uranium hautement enrichi en provenance des États-Unis a été utilisé autrefois au site de Chalk River comme combustible pour le réacteur, ainsi que pour la production d'isotopes médicaux clés comme le molybdène-99. Ce matériau requiert de hauts niveaux de sécurité et un stockage coûteux et complexe. Dans le cadre de l'initiative mondiale de réduction de la menace nucléaire (une initiative visant à réduire les risques de prolifération en centralisant des stocks d'uranium hautement enrichi dans un nombre moins élevé d'emplacements dans le monde), EACL travaille avec le département de l'Énergie des États-Unis et les LNC afin de retourner ce matériau aux États-Unis pour qu'il soit transformé et réutilisé. Cette initiative représente pour le Canada une solution sûre, sécuritaire, opportune et permanente à la gestion à long terme de ce matériau.

Les LNC gèrent également les stocks de combustible usé d'EACL. L'installation d'emballage et de stockage de combustible est utilisée pour retirer le combustible des trous de stockage existants qui montrent des signes de corrosion, et le placer dans une installation de stockage en surface à la fine pointe de la technologie pour un stockage continu jusqu'à ce qu'un dépôt final pour le combustible usé soit disponible.

Objectifs	Résultat	Explication
Expéditions de matières résiduelles cibles effectuées selon le plan et expéditions de barres de combustible achevées.	Les expéditions prévues de matières résiduelles cibles se sont situées juste en deçà de l'objectif fixé pour l'exercice en raison des mesures prises en réponse à la pandémie de COVID-19. Les expéditions de barres de combustible ont été achevées selon le plan.	Les LNC ont fait d'importants progrès à l'égard du rapatriement de barres de combustible d'uranium hautement enrichi et de matières résiduelles cibles aux États-Unis. Cette initiative représente pour le Canada une solution sûre, sécuritaire, opportune et permanente à la gestion à long terme de ce matériau.
Stabilisation des trous de stockage restants pour permettre le transfert sécuritaire vers l'installation d'emballage et de stockage de combustible.	Les matériaux de la totalité des 96 trous de stockage ont été transférés et séchés. Ce projet a été réalisé deux ans et demi plus tôt que prévu.	Les travaux au site de Chalk River visant le transfert du combustible stocké vers la nouvelle installation d'emballage et de stockage de combustible se sont achevés en avance sur le calendrier. Cette installation sert à entreposer de façon sécuritaire le combustible usé en le transférant de l'actuelle installation de stockage souterrain qui s'est détériorée au fil des ans vers une nouvelle installation de stockage à la fine pointe de la technologie. Ce transfert permettra de gérer le combustible nucléaire usé de façon constante et sécuritaire en attendant que la Société de gestion des déchets nucléaires arrive à une solution d'élimination permanente.

Initiative dans la région de Port Hope

L'Initiative dans la région de Port Hope représente l'engagement du Canada envers la décontamination et la gestion en toute sécurité des déchets radioactifs historiques de faible activité situés dans les municipalités de Port Hope et de Clarington, en Ontario. L'objectif est de gérer de façon sécuritaire les déchets radioactifs historiques de faible activité et les sols contaminés. À cet effet, deux installations de gestion des déchets à long terme ont été construites, une dans chaque municipalité, et reçoivent désormais les déchets qui proviennent des installations actuelles de gestion des déchets, ainsi que d'autres déchets situés dans la région.

Objectifs Résultats **Explication** Fermeture et Des progrès Selon l'estimation initiale, environ 1,7 million de mètres cubes de déchets recouvrement de satisfaisants ont été radioactifs historiques de faible activité se trouvaient à Port Hope et réalisés dans le cadre l'installation de Port Granby. Des installations modernes près de la surface pour la gestion gestion des déchets du projet de Port des déchets à long terme ont été construites à Port Hope et Port Granby pour à long terme de Granby. Toutefois, recevoir ces déchets. Les projets ayant progressé, l'estimation du volume de Port Granby. des volumes plus déchets radioactifs de faible activité à gérer s'élève maintenant à environ importants que 2 millions de mètres cubes. La capacité additionnelle requise a été prise en compte dans la conception des deux installations de gestion des déchets prévu ont retardé les dates prévues pour radioactifs de faible activité. l'achèvement du Dans le cadre du projet de Port Granby, l'accent est mis sur l'assainissement projet. Les activités des déchets radioactifs historiques de faible activité situés dans une vont bon train et installation de gestion des déchets existante sur les rives du lac Ontario tous les déchets et le déplacement des matériaux vers une nouvelle installation près de la radioactifs historiques surface (cellules de confinement artificiel) à environ un kilomètre au nord de de faible activité l'emplacement actuel. restants ont été placés dans l'installation de Le projet de Port Hope consiste en la décontamination d'environ 1,2 million gestion des déchets de mètres cubes de déchets radioactifs historiques de faible activité de en 2019-2020. Le sites situés à Port Hope, la construction d'une installation près de la surface recouvrement devrait (cellules de confinement artificiel), et la surveillance et l'entretien à long terme être achevé en 2021. de la nouvelle installation de gestion des déchets. Le projet de Port Hope s'est également poursuivi sur une lancée positive, les travaux de remise en état des propriétés résidentielles et du bassin portuaire avant commencé et ceux de l'installation de gestion des déchets Welcome étant terminés. En outre, tous les déchets provenant des sites de stockage temporaire (ce qui comprend la jetée centrale) ont été assainis et transportés dans l'installation de gestion des déchets à

long terme.

Projet à coûts cibles pour la fermeture des Laboratoires de Whiteshell

Situé à Pinawa, au Manitoba, le site des Laboratoires de Whiteshell est le deuxième plus grand site d'EACL exploité par les LNC. Il a été aménagé en 1963 à titre de laboratoire de recherche portant sur le plus grand réacteur nucléaire modéré à eau lourde à refroidissement organique du monde, le WR-1. Les installations comprenaient également un réacteur SLOWPOKE ainsi que des installations de cellules chaudes blindées et d'autres laboratoires de recherche nucléaire. Le site comprend aussi une section réservée à la gestion des déchets radioactifs en vue de stocker provisoirement des déchets radioactifs pour le site de Whiteshell.

En 1998, le gouvernement a annoncé la fermeture des Laboratoires de Whiteshell et, depuis lors, les activités de déclassement sont en cours. Dans le cadre de la mise en œuvre du modèle d'OGEE et compte tenu de son engagement accru à s'acquitter de ses responsabilités en matière d'environnement et de déclassement, EACL a demandé aux LNC d'accélérer et de terminer le déclassement et la fermeture du site. Les LNC ont donc proposé de déclasser et de fermer le site d'ici 2024, soit environ 30 ans à l'avance par rapport au calendrier précédent. L'accélération du déclassement du site repose sur la proposition que le Canada a acceptée dans le cadre du processus d'approvisionnement et comprend les propositions visant le démantèlement in situ du réacteur WR-1, un processus selon lequel les composants de métal activé seraient immobilisés par un coulis (du ciment) sous la surface. Ce projet fait actuellement l'objet d'une évaluation environnementale. Les efforts soutenus de collaboration et de communication avec les communautés autochtones et les parties prenantes se poursuivent à mesure que ce projet avance.

Objectifs	Résultats	Explication
La CCSN approuve le renouvellement du permis de déclassement des LNC pour le site de Whiteshell.	La CCSN a accordé aux LNC un permis de déclassement de cinq ans pour les Laboratoires de Whiteshell.	Ce permis fournit de l'assurance aux LNC qui peuvent ainsi poursuivre des activités importantes comme le dialogue avec les communautés autochtones et les activités de sensibilisation auprès des parties prenantes pendant que les travaux avancent à l'égard de l'énoncé des incidences environnementales pour le projet de déclassement <i>in situ</i> du réacteur WR-1.
Obtention de l'approbation réglementaire pour le déclassement in situ du réacteur WR-1.	Le projet fait actuellement l'objet d'une évaluation environnementale.	Une version révisée de l'énoncé des incidences environnementales a été soumise à la CCSN pour le projet de déclassement.

Projet à coûts cibles pour la fermeture du site du réacteur nucléaire de démonstration

Le réacteur nucléaire de démonstration situé à Rolphton, en Ontario, a été le premier réacteur canadien à énergie nucléaire et a servi de prototype pour la conception du réacteur CANDU. Pendant 25 ans, le réacteur a produit de l'énergie à faible émission de carbone, et a été utilisé comme centre de formation pour les exploitants et les ingénieurs des centrales nucléaires au Canada et ailleurs dans le monde. Le réacteur nucléaire de démonstration a cessé ses activités en 1987. Les premières étapes de déclassement ont été achevées par la suite, notamment le retrait de tout le combustible du site et le drainage des systèmes. Le site a été maintenu en état d'arrêt sûr pendant les 30 dernières années.

Compte tenu de ses objectifs visant à protéger l'environnement et à s'acquitter de ses responsabilités en matière d'environnement et de déclassement, EACL a demandé aux LNC de proposer des plans pour le déclassement et la fermeture sécuritaires du site du réacteur nucléaire de démonstration. À cet effet, les LNC ont proposé le déclassement *in situ* des composants restants du réacteur, c'est-à-dire que les composants de métal activé seraient immobilisés par un coulis (du ciment) sous la surface. Le projet fait actuellement l'objet d'une évaluation environnementale. Les activités de mobilisation auprès des communautés autochtones et la sensibilisation auprès des parties prenantes se poursuivent activement.

Objectifs	Résultats	Explication
Obtention de l'approbation réglementaire pour le déclassement in situ du réacteur nucléaire de démonstration.	La version révisée de l'énoncé des incidences environnementales a été présentée à la CCSN.	Une fois la version définitive de l'énoncé des incidences environnementales soumise, une audience publique sera tenue, tel qu'il est énoncé dans les règlements de la CCSN.

Déclassement des réacteurs prototypes

Gentilly-1 et Douglas Point sont des réacteurs nucléaires prototypes, propriétés d'EACL, situés respectivement à Bécancour, au Québec, et Kincardine, en Ontario. Ces réacteurs ont été utilisés à partir de la fin des années 1960 jusqu'au milieu des années 1980 pour faire progresser la mise au point des réacteurs à eau légère bouillante (Gentilly-1) et des réacteurs de puissance à condenseur de vapeur (Douglas Point). Les deux réacteurs ne fonctionnent plus et sont actuellement en « état d'arrêt sûr » en attendant les plans complets de déclassement, lesquels ne sont pas encore établis. Toutes les activités de déclassement devront être approuvées par la CCSN, y compris une stratégie de collaboration et de communication avec les communautés autochtones et les parties prenantes. Entre-temps, les LNC continuent de maintenir les installations, de mener des activités approuvées de réduction des risques et d'avancer dans la démolition des installations superflues afin de réduire l'ensemble des coûts d'exploitation du site.



Objectifs	Résultats	Explication
Démolition des installations de soutien / superflues sur le site des réacteurs de Douglas Point et de Gentilly-1.	Les activités d'entretien se poursuivent pour faire en sorte que les bâtiments et les installations de soutien soient maintenus en bon état de fonctionnement. L'édifice abritant le système de refroidissement d'urgence du cœur du réacteur nucléaire à Douglas Point a été démoli en avril 2019. Les LNC ont présenté une demande de modification de leur permis afin d'aller de l'avant avec la démolition d'autres installations. La CCSN devrait prendre une décision à cet égard au cours de la période automne-hiver 2020-2021.	En attendant leur déclassement, les réacteurs de Douglas Point et de Gentilly-1 sont actuellement en « état d'arrêt sûr », ce qui signifie que les réacteurs ne fonctionnent pas, que le combustible a été éliminé et que les installations sont maintenues en place afin de laisser la radioactivité décroître. Bien que les plans de déclassement des réacteurs ne soient pas complètement établis, des activités ciblées ont été entreprises pour réduire les risques et les dangers. La démolition planifiée des installations non nucléaires permettra de réduire à la fois les dangers industriels liés aux chargements d'amiante et les coûts liés aux activités de stockage et de surveillance à Douglas Point.

Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité

Par l'entremise d'EACL, le gouvernement du Canada a assumé la responsabilité en ce qui a trait aux déchets radioactifs historiques de faible activité des sites où le premier propriétaire n'existe plus et pour lesquels le propriétaire actuel ne peut être raisonnablement tenu responsable. EACL gère ces responsabilités à l'aide des LNC, lesquelles responsabilités englobent le traitement des déchets radioactifs historiques de faible activité dans divers sites canadiens (à l'exclusion de l'Initiative dans la région de Port Hope, mentionnée précédemment). Les LNC ont réalisé des progrès dans la planification des activités de remise en état des sites le long de l'Itinéraire de transport dans le Nord, dans les Territoires du Nord-Ouest et en Alberta, grâce à l'étroite collaboration d'EACL avec les communautés locales et les LNC afin de trouver des solutions sûres, rentables, appropriées et acceptées pour le stockage des déchets. La collaboration amorcée avec les parties prenantes et les groupes autochtones se poursuivra dans le cadre des efforts déployés actuellement pour accélérer notablement les activités de remise en état, tout en respectant les besoins de la communauté.

Objectifs	Résultat	Explication
Participation des communautés autochtones et des parties prenantes locales visant l'entente des plans de décontamination de l'Itinéraire de transport dans le Nord. Acceptation des plans de remise en état de certains sites du Slave Sud le long de l'Itinéraire de transport dans le Nord.	La participation des parties prenantes locales et des groupes autochtones s'est poursuivie. Les LNC ont choisi une entité commerciale et ont conclu un contrat avec cette dernière pour recevoir les matières contaminées provenant de l'Itinéraire de transport dans le Nord et ont continué d'élaborer les plans pour commencer la remise en état des sites de stockage temporaire à Fort Smith et Fort Fitzgerald.	Les LNC ont réalisé des progrès dans la planification des activités de remise en état le long de l'Itinéraire de transport dans le Nord, dans les Territoires du Nord-Ouest et en Alberta. Ces travaux signifient que la décontamination de l'Itinéraire de transport dans le Nord peut commencer plusieurs années plus tôt que prévu, la remise en état intégrale des deux premiers sites étant maintenant prévue au cours des deux prochaines années, ce qui dépendra en partie de l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur la capacité de poursuivre les travaux.

Déchets de tiers

Les sites et les capacités de gestion des déchets d'EACL sont uniques au Canada. Historiquement, EACL a accepté de petites quantités de déchets radioactifs provenant d'installations canadiennes, notamment les hôpitaux et les universités. Les LNC continuent de fournir ces services à des tiers pour la manutention, le stockage et l'élimination des déchets radioactifs. Ces activités sont menées sur la base du recouvrement intégral des coûts et ne requièrent pas de financement gouvernemental.

Objectifs	Résultats	Explication
Les LNC acceptent les déchets radioactifs provenant de petits producteurs de déchets selon le principe de la rémunération des services.	Les déchets sont acceptés en cas de besoin.	En acceptant ces déchets, les LNC permettent aux hôpitaux et aux universités de poursuivre leurs travaux importants pour améliorer la vie des Canadiens et de peaufiner leurs recherches dans le domaine médical et dans d'autres disciplines scientifiques.

Rapport de gestion

Énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion a été examiné par le comité d'audit d'EACL et approuvé par son conseil d'administration. Il renferme des commentaires sur la performance d'EACL pour l'exercice clos le 31 mars 2020 et doit être lu avec les états financiers et les notes y afférentes figurant dans le présent rapport annuel.

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs à propos d'EACL qui sont fondés sur des hypothèses que la direction jugeait raisonnables au 11 juin 2020, lors de son approbation par le conseil d'administration d'EACL. Ces énoncés prospectifs, par leur nature, comportent nécessairement des risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs diffèrent sensiblement des prévisions actuelles. Nous prévenons le lecteur que les hypothèses sur les événements futurs, dont bon nombre sont difficiles à prévoir, pourraient éventuellement nécessiter des corrections.

Société

EACL est une société d'État mandataire qui rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Ressources naturelles. Les activités d'EACL sont financées par des crédits parlementaires et des revenus provenant de tiers, tirés de travaux commerciaux réalisés par les LNC, à titre d'entrepreneur d'EACL, surtout dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires, ainsi que de la vente d'eau lourde et d'isotopes médicaux et industriels.

Les activités d'EACL comprennent toutes les activités liées à la gestion et à la surveillance du modèle d'OGEE, y compris les activités de déclassement et de gestion des déchets de même que les Laboratoires nucléaires.

Risques et possibilités

EACL prévoit et gère les risques de façon rigoureuse, en ayant recours à de saines pratiques de gestion du risque. Compte tenu de son rôle de surveillance, EACL adopte une approche de gestion des risques qui va au-delà des risques organisationnels et internes pour inclure la surveillance des risques des LNC. Une communication régulière entre EACL et les LNC permet de faire le suivi des plans et des activités, et d'atténuer les risques, si besoin est. La présente rubrique expose les principaux risques et possibilités d'EACL, lesquels pourraient se répercuter sur ses résultats financiers.

Pandémie de COVID-19: En réponse à la pandémie de COVID-19, EACL et les LNC ont pris des mesures importantes visant à protéger la santé et la sécurité de leur main-d'œuvre, et à préserver la sûreté et la sécurité des sites d'EACL. Ces mesures comprennent la réduction des activités en mars sur l'ensemble des sites d'EACL, les seules activités ayant été maintenues sont celles nécessaires pour assurer la sûreté et la sécurité des sites ainsi que les tâches indispensables pour fournir d'autres services essentiels. La pandémie qui sévit actuellement comporte des risques pour la santé et la sécurité du personnel et des sites et pourrait entraîner des incidences financières pour EACL et les LNC. Pour atténuer les risques liés à la sûreté et à la sécurité, EACL et les LNC suivent des plans exhaustifs de reprise, lesquels tiennent compte des directives du gouvernement de la santé publique, prévoient la mise en place de mesures de protection contre la COVID-19, notamment le réaménagement des espaces de travail et la modification des procédures de travail afin de respecter la distanciation sociale, incluent la fourniture d'un équipement de protection individuelle ainsi que de la formation et comprennent des restrictions appropriées, notamment sur les voyages. Les LNC et EACL surveillent étroitement et analysent les incidences financières de la COVID-19, notamment les incidences à court terme sur les produits et les flux de trésorerie de 2020-2021, et les incidences à long terme sur l'efficacité des travaux, les calendriers des projets et la hausse globale des coûts des projets.

Ressources humaines: EACL est une petite organisation qui compte sur un petit groupe d'experts hautement qualifiés, dont plusieurs possèdent de l'expérience en matière de gestion d'accords similaires aux termes d'ententes d'OGEE, tant du point de vue gouvernemental que du point de vue entrepreneurial. En 2019-2020, EACL comptait 45 employés. L'objectif pour EACL est de maintenir l'expertise et les capacités nécessaires pour surveiller le contrat d'OGEE et d'exercer des fonctions appropriées de supervision et de critique pour garantir l'optimisation des ressources pour le Canada.

Compte tenu de la petite taille d'EACL, la capacité de s'adapter aux exigences changeantes en matière de ressources dans les différents secteurs de l'organisation et de remplacer les employés en congé à court terme représente un défi constant. Pour gérer ce problème, EACL s'efforce de s'adapter et d'être flexible en octroyant un certain nombre de contrats de service à des tiers pour renforcer les ressources au moment et aux endroits nécessaires, et en procédant à la formation croisée des employés lorsque l'occasion se présente. EACL a également élaboré un plan de relève qu'elle revoit au moins une fois par année. De plus, elle examine régulièrement son régime de rémunération globale afin de demeurer concurrentielle par rapport aux employeurs similaires à l'échelle nationale et internationale.

Rendement de l'entrepreneur : Étant donné qu'EACL a recours à un entrepreneur du secteur privé pour l'exécution de travaux liés à son mandat, il existe un risque inhérent que l'entrepreneur n'exécute pas les travaux et n'obtienne pas le rendement attendu. Pour atténuer ce risque et favoriser le comportement approprié, le contrat avec les LNC est soigneusement structuré pour inclure plusieurs mécanismes de suivi du rendement des LNC par EACL. Annuellement, EACL établit des priorités reposant sur des cibles éloignées réalisables, afin d'optimiser les ressources pour le Canada. L'évaluation régulière de l'entrepreneur tout au long de l'année permet à EACL d'en souligner les forces et les faiblesses et à l'entrepreneur, par la suite, d'apporter les correctifs nécessaires.

Coûts liés à l'exploitation des Laboratoires de Chalk River : L'arrêt du réacteur NRU en mars 2018 exerce des pressions sur les coûts. La perte des revenus tirés des activités du réacteur (y compris des ventes d'isotopes), combinée à la baisse du financement pour le réacteur NRU, entraînera des pressions accrues sur le financement futur. Bien que les LNC aient réussi à réduire les coûts indirects en 2019-2020 pour atténuer les pressions exercées sur les coûts, des efforts restent encore à faire dans ce domaine. Par conséquent, les LNC examinent toutes les options pour réduire les coûts et gérer les pressions exercées sur les coûts afin d'atténuer ce risque, en vue d'assurer la viabilité à long terme d'une organisation axée sur la science.

Principaux projets d'élimination des déchets : Une partie du mandat fondamental d'EACL consiste en la gestion environnementale responsable et la remise en état des sites au bénéfice des générations futures. À l'heure actuelle, trois projets importants se trouvent à différentes étapes de l'évaluation environnementale :

- Construction d'une installation de gestion des déchets près de la surface au site des Laboratoires de Chalk River
- Déclassement in situ du réacteur de recherche WR-1 au site de Whiteshell
- Déclassement in situ du réacteur nucléaire de démonstration à l'installation de Rolphton, en Ontario

La réussite de ces projets dépend principalement du contexte réglementaire et de la participation du public et des groupes autochtones. Déjà, les échéanciers ont été révisés pour s'assurer que tous les commentaires et préoccupations du public et des groupes autochtones ont été pris en compte pour les trois projets, de même que les demandes de la CCSN de fournir des études techniques supplémentaires. Il a donc fallu consacrer plus de temps en vue d'élaborer un dossier de sûreté pour chaque projet. Dans l'ensemble, bien que ces modifications de calendrier aient nui à la capacité des LNC de commencer les activités de décontamination et de remise en état à grande échelle sur les sites d'EACL, elles permettent une plus grande participation du public et des groupes autochtones et l'élaboration d'études supplémentaires à l'appui des dossiers de sûreté des projets.

Collaboration et consultation des groupes autochtones: La collaboration avec les groupes autochtones demeure une priorité. Les attentes sont de plus en plus élevées à l'égard d'un soutien visant à appuyer la capacité de collaborer, les études liées au savoir traditionnel, l'analyse psychosociale et la participation aux processus officiels de réglementation. EACL a élaboré une stratégie de collaboration avec les groupes autochtones, laquelle a été revue par un conseiller spécialisé dans les relations avec les autochtones. Cette stratégie guide ses efforts de collaboration et de consultation. De plus, EACL et les LNC travaillent de concert pour coordonner la collaboration avec les communautés autochtones, de façon formelle et informelle, afin d'établir et de renforcer des relations fructueuses. EACL échange régulièrement avec les principaux organismes gouvernementaux pertinents sur des questions liées à Port Hope, à Whiteshell, au réacteur nucléaire de démonstration et à l'Itinéraire de transport dans le Nord. EACL poursuivra ses efforts en ce sens et recherchera du soutien externe, au besoin.

Relations publiques : Pour s'acquitter convenablement de son mandat, EACL doit pouvoir compter sur le soutien des principales parties prenantes, y compris le gouvernement et le public. EACL cherche constamment des occasions d'établissement de relations, de même que des moyens novateurs et efficaces d'atteindre ses interlocuteurs. Dans le cadre de sa collaboration avec les LNC, EACL s'efforce d'établir une communication claire avec le public et d'utiliser divers outils de communication pour atteindre de façon plus efficace les principaux intervenants.

Cybersécurité : La cybersécurité est au premier plan des préoccupations d'EACL et fait l'objet d'une approche à deux niveaux : la cybersécurité au sein de l'organisation même, et les efforts en matière de cybersécurité déployés par les LNC pour protéger l'information confidentielle d'EACL dans le cadre du contrat d'OGEE. Un plan d'amélioration continue est en cours d'élaboration et comprend des composantes de formation et d'adaptation.

Petits réacteurs modulaires: Les LNC cherchent des occasions liées aux PRM. Le potentiel des PRM est digne de mention, compte tenu de l'expertise du Canada en technologie nucléaire, y compris sa chaîne d'approvisionnement existante et son marché potentiel. Les avantages économiques pour le Canada découlant du développement et du déploiement des PRM comprennent la création d'environ 6 000 emplois (directs et indirects) à l'appui d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, et des retombées directes estimées à 10 milliards de dollars et des retombées indirectes annuelles de 9 milliards de dollars entre 2030 et 2040¹. Il existe également de grandes possibilités d'exportation de la technologie et des services liés à cette industrie, si le Canada demeure à l'avant-garde, y compris une possibilité d'exportation mondiale totale estimée à environ 150 milliards de dollars par année, de 2030 à 2040².

Dans le cadre de leur vision à long terme, les LNC se sont fixé comme objectif de devenir une plateforme de recherche et de technologie sur les PRM et souhaitent faire construire par des tiers une unité de démonstration sur un site d'EACL d'ici 2026. Les LNC continuent de se rapprocher de ce but dans le cadre de leur invitation à soumettre des propositions visant des projets de démonstration de PRM. Toutefois, un nombre important de fournisseurs et d'acheteurs éventuels, notamment Global First Power, Ontario Power Generation, New Brunswick Power, Bruce Power et SaskPower, ont fait remarquer que ces projets ne pourront aller de l'avant sans l'appui du gouvernement. Afin d'atténuer ces risques, EACL et les LNC continuent d'encourager divers fournisseurs à avancer dans le processus pour augmenter les chances qu'au moins l'un des projets soit viable. EACL et les LNC continuent de collaborer avec les intervenants du marché des PRM au Canada pour répondre aux besoins de soutien de divers types à l'échelle de l'industrie, des universités et du gouvernement.

¹ Appel à l'action : Feuille de route des petits réacteurs modulaires. Comité directeur canadien de la Feuille de route des petits réacteurs modulaires, novembre 2018. Accessible en ligne à feuillederouteprm.ca.

² Ihid

Revue financière

		31 mars
(en millions de dollars)	2020	2019
	\$	\$
Revenus		
Crédits parlementaires	868	829
Revenus tirés des activités commerciales	112	109
Revenus d'intérêts	6	5
Autre produit	50	_
	1 036	943
Charges		
Coût des ventes	76	74
Charges de fonctionnement	83	72
Charges contractuelles	241	263
Charges liées au déclassement et à la gestion des déchets et aux sites contaminés	955	713
	1 355	1 122
B/Colodo No. 1995 and B/C/Colodo State	(240)	(470)
Déficit de l'exercice avant l'élément suivant	(319)	(179)
Gain découlant de l'élimination de l'obligation présentée au titre du produit tiré de la gestion de l'eau lourde financée par le gouvernement	-	333
Excédent (déficit) de l'exercice	(319)	154

Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada accorde du financement à EACL afin de lui permettre de poursuivre ses activités, selon ses priorités. EACL a constaté des crédits parlementaires de 868 millions de dollars à l'exercice 2019-2020, soit une augmentation de 39 millions de dollars par rapport à ceux de l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement liée à la hausse des activités relatives au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés.

Revenus tirés des activités commerciales

En 2019-2020, les revenus tirés des activités commerciales ont augmenté pour s'établir à 112 millions de dollars par rapport à 109 millions de dollars en 2018-2019. Les revenus comprennent ceux tirés de la vente de technologies commerciales et des activités de recherche et développement menées par les LNC pour les clients commerciaux, de même que de la vente d'eau lourde et d'isotopes. L'augmentation notée est attribuable à la hausse des ventes d'eau lourde, contrebalancée en partie par la baisse des ventes d'isotopes de cobalt.

Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts sont gagnés sur la trésorerie, les placements à court terme des crédits parlementaires et les placements détenus en fiducie. Les revenus d'intérêts gagnés au cours de l'exercice sont comparables à ceux de l'exercice précédent.

Autre produit

L'autre produit est lié à un règlement commercial comptabilisé au cours de l'exercice.

Coût des ventes

Le coût des ventes est conforme aux revenus tirés des activités commerciales présentés ci-dessus.

Charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement comprennent essentiellement les charges de surveillance d'EACL et l'amortissement des immobilisations corporelles. Les charges de fonctionnement se sont élevées à 83 millions de dollars en 2019-2020 par rapport à 72 millions de dollars en 2018-2019. L'augmentation est principalement attribuable à la radiation, à l'exercice considéré, d'éléments dans les travaux en cours totalisant 12 millions de dollars.

Charges contractuelles

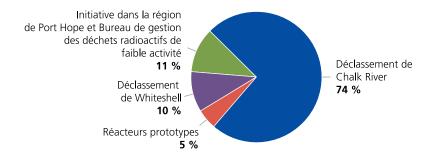
EACL remplit son mandat en vertu d'un contrat à long terme avec les LNC pour la gestion et l'exploitation de ses sites. Les dépenses liées aux LNC sont présentées par EACL à titre de charges contractuelles. Les charges dans cette catégorie pour 2019-2020 totalisent 241 millions de dollars, comparativement à 263 millions de dollars en 2018-2019. Cet écart par rapport à l'exercice précédent découle surtout de la baisse des dépenses pour le réacteur NRU en raison de sa mise à l'arrêt en mars 2018.

Charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés

Les charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés comprennent les charges financières et (le gain) la perte de réévaluation sur ces passifs comptabilisés. Les charges financières reflètent la hausse de la valeur actualisée nette (désactualisation) de ces passifs comptabilisés. La hausse de 242 millions de dollars notée pour 2019-2020 découle principalement des modifications apportées aux estimations relatives à certains projets.

Passif au titre du déclassement et des sites contaminés de 2019-2020

8 062 millions de dollars



Profit découlant de l'élimination de l'obligation présentée au titre du produit tiré de la gestion de l'eau lourde financée par le gouvernement

Au cours du troisième trimestre de 2018-2019, le gouvernement du Canada a confirmé à EACL qu'il n'existe aucune obligation liée au produit tiré de la gestion de l'eau lourde financée dans le passé par le gouvernement. À la lumière de cette nouvelle information, EACL a éliminé ce solde au 31 décembre 2018, qui totalisait 333 millions de dollars à cette date.

Excédent (déficit) de l'exercice

Conformément au référentiel d'information financière d'EACL, les crédits parlementaires sont comptabilisés à mesure qu'ils sont reçus dans un exercice donné et peuvent être supérieurs ou inférieurs aux charges comptabilisées pour le même exercice. Par exemple, les montants reçus pour financer les dépenses liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés sont comptabilisés comme des revenus au titre des crédits parlementaires au cours de l'exercice considéré, tandis que les déboursés connexes sont déduits des passifs associés qui ont été comptabilisés antérieurement dans l'état de la situation financière. Pour ce qui est des immobilisations corporelles, les revenus au titre de crédits parlementaires incluent les montants reçus au cours de l'exercice visant à financer l'acquisition et la construction de ces actifs, tandis que les déboursés connexes sont capitalisés, ce qui fait en sorte que les charges de fonctionnement présentées incluent seulement l'amortissement des immobilisations corporelles existantes. Le montant des crédits parlementaires qui excède les charges connexes comptabilisées a été plus que neutralisé par les charges découlant des modifications apportées aux estimations de la provision liée au déclassement.

Perspectives

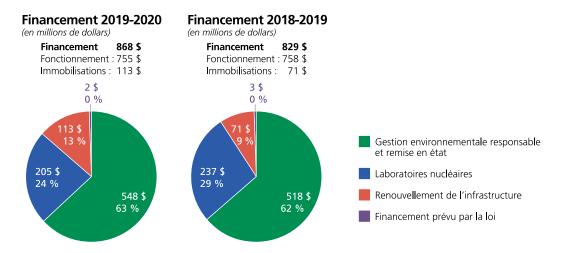
EACL continuera de remplir ses engagements, comme il est décrit dans son Plan d'entreprise de 2020-2021. Dans le cadre de la mise en œuvre du modèle d'OGEE, EACL a demandé aux LNC d'accélérer le rythme des activités visant à assumer les responsabilités environnementales d'EACL, par exemple, en suggérant des solutions pour les déchets radioactifs de faible activité d'EACL (pour lesquels les LNC proposent la construction d'une installation de gestion des déchets près de la surface aux Laboratoires de Chalk River qui sera en quelque sorte le lieu d'élimination ultime d'un large volume de déchets d'EACL), ainsi qu'en accélérant le déclassement et la fermeture des Laboratoires de Whiteshell et du réacteur nucléaire de démonstration (situés respectivement au Manitoba et en Ontario). EACL se concentrera également sur la remise en état de l'infrastructure du site des Laboratoires de Chalk River, dont la construction de nouveaux bâtiments scientifiques et la rénovation de bâtiments scientifiques existants afin de permettre aux LNC d'élargir leur mission en science et technologie nucléaires et de répondre aux besoins du gouvernement fédéral de même qu'à ceux de l'industrie.

Financement

Le financement comptabilisé en 2019-2020 relativement aux activités de fonctionnement et aux immobilisations a totalisé 868 millions de dollars (829 millions de dollars en 2018-2019).

Pour 2019-2020, le financement était réparti comme suit :

- 205 millions de dollars (237 millions de dollars en 2018-2019) pour financer les activités de science et technologie nucléaires ainsi que l'exploitation sécuritaire continue des Laboratoires de Chalk River
- 548 millions de dollars (518 millions de dollars en 2018-2019) pour les activités de remise en état des lieux, de déclassement et de gestion des déchets aux sites de Chalk River et de Whiteshell, et les programmes de remise en état des lieux surtout à Port Hope
- 113 millions de dollars (71 millions de dollars en 2018-2019) pour la remise en état de l'infrastructure
- 2 millions de dollars (3 millions de dollars en 2018-2019) de financement prévu par la loi pour les activités liées à l'examen des questions se rapportant à l'ancienne division commerciale d'EACL



Résultats comparativement au Plan d'entreprise de 2019-2020

	Réel 2020	Plan d'entreprise 2020
(en millions de dollars)		
	\$	\$
Crédits parlementaires	868	1 197
Revenus tirés des activités commerciales	112	76
Charges de fonctionnement	83	66
Charges contractuelles	241	251
Charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et		
aux sites contaminés	955	263
Excédent (déficit)	(319)	643

EACL a affiché un déficit de 319 millions de dollars, comparativement à un excédent prévu de 643 millions de dollars. Cet écart est attribuable surtout au financement tiré des crédits parlementaires plus faible que prévu et à la hausse des charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés découlant des modifications apportées aux estimations relatives aux projets en ce qui a trait à la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets ainsi qu'au passif au titre des sites contaminés.

Flux de trésorerie et fonds de roulement

	31 m	ars
(en millions de dollars)	2020	2019
	\$	\$
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	116	104
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(98)	(80)
Augmentation de la trésorerie	18	24
Solde au début de l'exercice	62	38
Solde à la fin de l'exercice	80	62

Activités de fonctionnement

Les activités de fonctionnement ont généré des entrées nettes de trésorerie de 116 millions de dollars, comparativement à des entrées nettes de 104 millions de dollars en 2018-2019. Cet écart est principalement attribuable à la baisse des paiements aux fournisseurs résultant de la baisse des dépenses pour le réacteur NRU.

Activités d'investissement en immobilisations

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations de 98 millions de dollars en 2019-2020 étaient supérieurs aux flux de trésorerie de 80 millions de dollars affectés à l'exercice précédent. L'augmentation s'explique principalement par la hausse des dépenses au cours de l'exercice considéré pour les nouvelles infrastructures sur le site de Chalk River.

Dans l'ensemble, la trésorerie d'EACL à la clôture de l'exercice 2019-2020 s'établissait à 80 millions de dollars, en hausse de 18 millions de dollars par rapport à la trésorerie de 62 millions de dollars inscrite à la clôture de l'exercice précédent.

Faits saillants de l'état de la situation financière

	31 mars 2020	31 mars 2019	Écart en \$	Écart en %
(en millions de dollars)				
	\$	\$	\$	%
Actifs financiers	524	435	89	20
Passifs	8 280	7 822	458	6
Actifs non financiers	716	665	51	8
Déficit accumulé	(7 040)	(6 721)	(319)	5

L'augmentation de 89 millions de dollars des actifs financiers est principalement liée au débiteur lié au règlement commercial comptabilisé à titre d'autre produit.

L'augmentation de 458 millions de dollars des passifs est principalement attribuable à l'augmentation de la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets découlant des modifications apportées aux estimations relatives aux projets.

L'augmentation de 51 millions de dollars des actifs non financiers découle principalement de la hausse des dépenses engagées pour acquérir des immobilisations corporelles.

Rétrospective financière des cinq derniers exercices

Non audité

	2020	2019	2018	2017	2016
(en millions de dollars)					
	\$	\$	\$	\$	\$
Crédits parlementaires	•	*	4	*	4
Fonctionnement	753	755	707	646	346
Immobilisations	113	71	119	138	145
Prévus par la loi	2	3	_	_	_
	868	829	826	784	491
Fonctionnement					
Revenus tirés des activités commerciales	112	109	88	111	117
Revenus d'intérêts	6	5	4	5	6
Autre produit	50	_	_	_	_
Autre financement	-	_	_	_	100
Charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés	(955)	(713)	(295)	(26)	(512)
Charges de fonctionnement, charges contractuelles et autres charges	(400)	(409)	(489)	(489)	(461)
Excédent (déficit)	(319)	(179)	134	385	(259)
Situation financière					
Trésorerie	80	62	38	37	85
Fonds pour la gestion à long terme des déchets	43	31	26	17	4
Montant à recevoir au titre des crédits parlementaires	100	69	104	94	19
Stocks détenus en vue de la revente	151	177	193	206	220
Immobilisations corporelles	716	665	644	595	505
Montants à verser aux Laboratoires Nucléaires Canadiens	164	100	117	112	114
Provision liée au déclassement et à la gestion des déchets et passif au titre des sites contaminés	8 062	7 669	7 462	7 574	7 873
Autres					
Nombre d'employés	45	43	42	44	42

^{*} Certains montants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour les états financiers de l'exercice 2020.

États financiers

Responsabilité de la direction

La responsabilité des états financiers et de tous les autres renseignements contenus dans le présent rapport annuel de même que du processus de présentation de l'information financière incombe à la direction. Les présents états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables pour le secteur public et comprennent des estimations fondées sur les hypothèses, l'expérience et le jugement de la direction. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport annuel est cohérente avec les états financiers.

EACL tient des livres comptables et a mis en place des systèmes de contrôle financier et de gestion, des systèmes d'information ainsi que des pratiques de gestion visant à fournir une assurance raisonnable que des données financières fiables et exactes sont disponibles au moment opportun, que les actifs sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficiente aux fins de l'atteinte des objectifs de l'entreprise et que les activités sont menées efficacement.

Ces systèmes et pratiques sont également conçus de manière à fournir une assurance raisonnable que les opérations sont conformes à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) et à ses règlements et à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, ainsi qu'aux statuts, règlements administratifs et politiques d'EACL. EACL a respecté toutes les exigences de déclaration prescrites par la LGFP, dont la présentation d'un Plan d'entreprise, d'un budget d'exploitation, d'un budget d'investissement et du présent rapport annuel. Il revient à l'auditeur interne d'EACL d'évaluer les systèmes et les pratiques de gestion d'EACL. L'auditeur indépendant d'EACL, le vérificateur général du Canada, effectue un audit des états financiers d'EACL et présente son rapport au ministre des Ressources naturelles.

Le conseil d'administration doit veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités. Pour ce faire, le conseil d'administration compte deux comités permanents, soit le comité d'audit et le comité de ressources humaines et de gouvernance. Le comité d'audit, composé d'administrateurs indépendants, a pour mandat de superviser l'audit indépendant, d'orienter la fonction d'audit interne et d'évaluer le caractère adéquat des systèmes et pratiques d'affaires et de la présentation de l'information financière d'EACL. Le comité d'audit rencontre régulièrement la direction, l'auditeur interne et l'auditeur indépendant afin de discuter de questions et de constatations importantes, conformément à son mandat.

L'auditeur indépendant et l'auditeur interne ont libre accès au comité d'audit, y compris sans la présence de la direction. Le comité d'audit examine les états financiers et le rapport de gestion avec la direction et l'auditeur indépendant avant que ces documents soient approuvés par le conseil d'administration et présentés au ministre des Ressources naturelles. Le conseil d'administration, sur la recommandation du comité d'audit, approuve les états financiers. Le président du comité d'audit signe les états financiers audités.

Richard Sexton

Président et premier dirigeant

Le 11 juin 2020

David L

Directeur général des finances

Le 11 juin 2020

Office of the Auditor General of Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Ressources naturelles

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Énergie atomique du Canada limitée (« EACL »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et l'état des résultats et du déficit accumulé, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de l'évolution de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'EACL au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants d'EACL conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance

que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité d'EACL à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider EACL ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière d'EACL.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne d'EACL;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité d'EACL à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener EACL à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des activités d'EACL pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations d'Énergie atomique du Canada limitée dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques et ses règlements, la Loi canadienne sur les sociétés par actions, les statuts et les règlements administratifs d'Énergie atomique du Canada limitée ainsi que l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la Loi sur la gestion des finances publiques.

À notre avis, les opérations d'Énergie atomique du Canada limitée dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité d'Énergie atomique du Canada limitée aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité d'Énergie atomique du Canada limitée à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

Sophie Miller, CPA, CA Directrice principale

Ottawa, Canada Le 11 juin 2020

État de la situation financière

Au 31 mars

	Notes	2020	2019
(en milliers de dollars canadiens)			
		\$	\$
Actifs financiers			
Trésorerie		79 851	61 833
Fonds pour la gestion à long terme des déchets	3	42 983	31 000
Placements détenus en fiducie	4	56 200	53 573
Créances clients et autres débiteurs	5	94 041	42 851
Montant à recevoir au titre des crédits parlementaires	15	100 050	69 276
Stocks détenus en vue de la revente	6	150 538	176 511
		523 663	435 044
Passifs			
Créditeurs et charges à payer	7	35 215	32 684
Avantages sociaux futurs	8	18 261	19 779
Montants à verser aux Laboratoires Nucléaires Canadiens		164 234	100 400
Provision liée au déclassement et à la gestion des déchets	10	7 184 910	6 613 955
Passif au titre des sites contaminés	11	877 196	1 054 978
		8 279 816	7 821 796
Dette nette		(7 756 153)	(7 386 752)
Actifs non financiers			
Immobilisations corporelles	12	716 032	665 003
Charges payées d'avance		452	464
		716 484	665 467
Déficit accumulé		(7 039 669)	(6 721 285)
Le déficit accumulé se compose des éléments suivants :			
Déficit accumulé lié aux activités		(7 041 470)	(6 722 172)
Gains de réévaluation cumulés		1 801	887
		(7 039 669)	(6 721 285)
Engagements	13		
Passifs éventuels	14		

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration

Martha Tory, administratrice

Richard Sexton, président et premier dirigeant

État des résultats et du déficit accumulé

Pour l'exercice clos le 31 mars

	Notes	Budget 2020	2020	2019
(en milliers de dollars canadiens)				
		\$	\$	\$
Revenus				
Crédits parlementaires	15	1 197 282	868 140	829 233
Revenus tirés des activités commerciales		75 700	111 975	108 591
Revenus d'intérêts		3 000	5 791	5 066
Autre produit		_	50 000	_
		1 275 982	1 035 906	942 890
Charges				
Coût des ventes		52 990	76 744	73 759
Charges de fonctionnement	12	66 016	82 728	71 648
Charges contractuelles	16	251 200	240 851	263 321
Charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés		262 754	954 881	713 045
et day stees contamines	17	632 960	1 355 204	1 121 773
Excédent (déficit) de l'exercice avant l'élément suivant		643 022	(319 298)	(178 883)
Gain découlant de l'élimination de l'obligation présentée au titre du produit tiré de la gestion de l'eau lourde financée par le gouvernement	20	_	_	333 384
Excédent (déficit) de l'exercice		643 022	(319 298)	154 501
Déficit accumulé lié aux activités au début de l'exercice		(6 722 172)	(6 722 172)	(6 868 978)
Virement au financement reporté pour le déclassement et la gestion des déchets	9	_	_	(5 930)
Virement aux apports remboursables	9	_	-	(1 765)
Déficit accumulé lié aux activitiés à la fin de l'exercice		(6 079 150)	(7 041 470)	(6 722 172)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État des gains et pertes de réévaluation

Pour l'exercice clos le 31 mars

	2020	2019
(en milliers de dollars canadiens)		
	\$	\$
Gains (pertes) de réévaluation cumulés au début de l'exercice	887	(120)
Gains de réévaluation survenus au cours de l'exercice		
Gains non réalisés sur les placements détenus en fiducie	833	999
Reclassement dans l'état des résultats et du déficit accumulé		
Pertes réalisées sur les placements détenus en fiducie	81	8
Gains de réévaluation nets de l'exercice	914	1 007
Gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	1 801	887

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État de l'évolution de la dette nette

Pour l'exercice clos le 31 mars

	Notes	Budget 2020	2020	2019
(en milliers de dollars canadiens)				
		\$	\$	\$
Excédent (déficit) de l'exercice		643 022	(319 298)	154 501
Immobilisations corporelles				
Acquisition d'immobilisations corporelles	12	(200 000)	(112 857)	(70 006)
Amortissement des immobilisations corporelles	12	45 826	49 657	46 422
Moins-value des immobilisations corporelles	12	_	11 697	2 778
Autres variations	12	_	474	156
		(154 174)	(51 029)	(20 650)
Actifs non financiers				
Variations des charges payées d'avance		_	12	1 521
Gains de réévaluation nets de l'exercice		-	914	1 007
Diminution (augmentation) de la dette nette		488 848	(369 401)	136 379
Dette nette au début de l'exercice		(7 386 752)	(7 386 752)	(7 515 436)
Virement au financement reporté pour le déclassement et la gestion des déchets	9	_	_	(5 930)
Virement aux apports remboursables	9	_	-	(1 765)
Dette nette à la fin de l'exercice		(6 897 904)	(7 756 153)	(7 386 752)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars

	2020	2019
(en milliers de dollars canadiens)		
	s	\$
Activités de fonctionnement	•	•
Rentrées de fonds provenant des crédits parlementaires	837 366	863 782
Rentrées de fonds provenant de clients	110 534	106 671
Paiements aux fournisseurs	(249 881)	(344 305)
Sorties de fonds destinées aux membres du personnel	(11 716)	(14 036)
Sorties de fonds liées aux activités de déclassement, de gestion des déchets et des	(554 700)	(FOF 6F6)
sites contaminés	(561 708)	(505 656)
Liquidités investies dans les activités de gestion et d'élimination des déchets	(11 855)	(5 316)
Intérêts reçus	3 718	3 271
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	116 458	104 411
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(98 440)	(80 159)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(98 440)	(80 159)
Augmentation de la trésorerie	18 018	24 253
Trésorerie au début de l'exercice	61 833	37 580
Trésorerie à la fin de l'exercice	79 851	61 833

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020

1. Information générale

Énergie atomique du Canada limitée (EACL) est une société d'État fédérale dont le mandat est de soutenir la science et la technologie nucléaires et de gérer les activités du gouvernement du Canada en matière de déclassement et de gestion des déchets radioactifs. Depuis 2015, EACL s'acquitte de son mandat selon un modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, dans le cadre duquel les Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC), entreprise privée, gèrent et exploitent les sites d'EACL en son nom, en vertu d'un accord contractuel.

EACL a été constituée en 1952 en vertu des dispositions de la *Loi sur les corporations canadiennes* (et prorogée en 1977 en vertu de celles de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*) conformément à l'autorité et aux pouvoirs accordés au ministre des Ressources naturelles par la *Loi sur l'énergie nucléaire*.

En juillet 2015, EACL a reçu une directive (P.C. 2015-1111) en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* pour aligner ses politiques, directives et pratiques se rapportant aux frais liés aux déplacements, à l'hébergement, aux congrès et aux événements sur celles du Conseil du Trésor d'une manière conforme à ses obligations juridiques, et pour présenter la mise en œuvre de cette directive dans le prochain Plan d'entreprise d'EACL. Au 31 mars 2020, EACL se conformait aux exigences de la directive.

EACL est une société d'État en vertu de la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et un mandataire de Sa Majesté du chef du Canada. En conséquence, ses passifs sont, en définitive, ceux de Sa Majesté du chef du Canada. EACL reçoit du financement du gouvernement du Canada et n'est pas assujettie à l'impôt sur le résultat au Canada.

EACL a soumis son Plan d'entreprise de 2020-2021 à 2024-2025 au Conseil du Trésor pour approbation. Le Plan d'entreprise est aligné sur la directive fournie par l'unique actionnaire d'EACL, le gouvernement du Canada, et reflète les priorités d'EACL en vertu du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur.

2. Principales méthodes comptables

a) Méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) et reflètent les méthodes comptables indiquées ci-après.

Les actifs financiers et les actifs non financiers sont présentés dans l'état de la situation financière. Les actifs non financiers sont employés normalement pour fournir des services futurs et sont passés en charges au moyen de l'amortissement ou au moment de l'utilisation. Les actifs non financiers ne sont pas pris en considération dans le calcul des actifs financiers nets (ou de la dette nette), mais sont ajoutés aux actifs financiers nets (ou à la dette nette) pour calculer l'excédent (le déficit) accumulé.

Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers selon les Normes comptables pour le secteur public exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés des actifs financiers, des passifs et des actifs non financiers à la date des états financiers, et sur les montants comptabilisés des revenus et des charges au cours de la période visée. Les éléments devant faire l'objet d'estimations et d'hypothèses importantes comprennent ceux qui sont liés à la juste valeur des instruments financiers, à la durée de vie utile et à la moins-value des immobilisations corporelles, aux avantages sociaux futurs, aux passifs éventuels et aux provisions, notamment la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets et le passif au titre des sites contaminés. Les estimations et les hypothèses sont fondées sur les meilleures informations disponibles au moment de la préparation des états financiers et sont passées en revue annuellement pour refléter les nouvelles informations à mesure qu'elles deviennent disponibles. Si les résultats réels diffèrent de ces estimations et hypothèses, l'incidence sera comptabilisée dans les périodes ultérieures lorsque l'écart sera mis en évidence.

Chiffres du budget

Le budget de 2019-2020 est reflété dans l'état des résultats et du déficit accumulé et l'état de l'évolution de la dette nette. Les données du budget de 2019-2020 indiquées dans les présents états financiers sont fondées sur les prévisions et estimations pour 2019-2020 comprises dans le Plan d'entreprise pour la période 2019-2020 à 2023-2024.

b) Conversion des monnaies étrangères

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires non libellés dans la monnaie fonctionnelle d'EACL en cours à la date de l'état de la situation financière sont ajustés de façon à refléter le cours de change en vigueur à cette date. Les gains et pertes de change réalisés ainsi que les ajustements des actifs et des passifs découlant de la conversion des monnaies étrangères sont comptabilisés dans l'état des résultats et du déficit accumulé.

c) Instruments financiers

La trésorerie, le fonds pour la gestion à long terme des déchets, les créances clients et autres débiteurs, les créditeurs et charges à payer ainsi que les montants à verser aux Laboratoires Nucléaires Canadiens sont évalués au coût amorti. Les coûts de transaction sont une composante du coût des instruments financiers évalués au coût ou au coût amorti.

EACL a choisi d'évaluer les placements détenus en fiducie à la juste valeur, afin que ce mode d'évaluation corresponde à la façon dont ces placements sont évalués et gérés. Ces instruments financiers ne sont pas reclassés pour la durée de la période pendant laquelle ils sont détenus. Les gains et pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur des instruments financiers sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Au moment du règlement, le gain ou la perte cumulé est reclassé de l'état des gains et pertes de réévaluation à l'état des résultats et du déficit accumulé. Les coûts de transaction sont passés en charges pour les instruments financiers évalués à la juste valeur.

Les intérêts et les dividendes attribuables aux instruments financiers sont comptabilisés dans l'état des résultats et du déficit accumulé.

d) Fonds pour la gestion à long terme des déchets

Des liquidités ont été investies dans un fonds pour couvrir les coûts liés au stockage futur des déchets radioactifs qui ont été produits après le 13 septembre 2015. Ce fonds, établi et maintenu par EACL, vise à fournir les fonds pour les coûts futurs de stockage associés aux déchets radioactifs produits par les activités permanentes aux sites d'EACL.

Les intérêts gagnés sont inclus dans les revenus d'intérêts présentés dans l'état des résultats et du déficit accumulé.

e) Placements détenus en fiducie

Le fonds en fiducie est une entité structurée établie en vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* en vue de financer l'application d'une méthode de gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire. La direction a déterminé qu'EACL exerce en substance un contrôle sur le fonds en fiducie. Par conséquent, le fonds en fiducie a été consolidé dans les états financiers d'EACL.

Les intérêts gagnés sont inclus dans les revenus d'intérêts présentés dans l'état des résultats et du déficit accumulé.

f) Stocks

Les stocks d'eau lourde et les joints mécaniques sont évalués au coût ou à la valeur de réalisation nette, si elle est inférieure. Le coût comprend les montants relatifs aux améliorations effectuées afin de préparer les actifs en vue de la vente. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimatif dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimatifs pour l'achèvement et des coûts estimatifs nécessaires pour réaliser la vente. Si le coût est supérieur à la valeur de réalisation nette, une moins-value est comptabilisée.

g) Avantages sociaux futurs

EACL fournit des avantages tels que les prestations de retraite, le versement d'indemnités à la suite de départs volontaires et d'autres avantages, y compris le maintien de la couverture au titre des soins de santé et des soins dentaires des salariés recevant des prestations d'invalidité de longue durée, ainsi que l'indemnisation des accidentés du travail dans le cas de salariés couverts par l'autoassurance.

Prestations de retraite

La quasi-totalité des salariés d'EACL est visée par le Régime de pension de retraite de la fonction publique (RPRFP), qui est un régime contributif à prestations déterminées créé par voie législative dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les salariés tout comme EACL doivent verser des cotisations pour couvrir le coût des services rendus.

Selon les lois en vigueur, EACL n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires à l'égard de services passés ou de déficits de capitalisation du RPRFP. Par conséquent, les cotisations sont comptabilisées à titre de charges au cours de l'exercice durant lequel les salariés ont rendu des services et elles représentent la totalité des obligations d'EACL à l'égard du régime de retraite.

Régimes d'avantages sociaux non liés à la retraite postérieurs à l'emploi

L'obligation d'EACL au titre de ses régimes d'avantages sociaux non liés à la retraite postérieurs à l'emploi, à prestations déterminées, correspond au montant des avantages futurs que les salariés ont gagnés en contrepartie des services rendus pendant la période en cours et les périodes antérieures. Ces avantages comprennent le versement d'indemnités pour départs volontaires.

Cette obligation est actualisée en vue de déterminer sa valeur actualisée. Le calcul est effectué annuellement par un actuaire qualifié qui utilise la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les meilleures estimations de la direction quant à la croissance des salaires, à l'âge du départ à la retraite des salariés, à la mortalité et au roulement prévu du personnel.

Le taux d'actualisation est établi en fonction du taux d'emprunt d'EACL, lequel est calculé d'après le taux de rendement des obligations à long terme du gouvernement du Canada. EACL amortit les gains et pertes actuariels découlant des régimes non liés à la retraite à prestations déterminées dans l'état des résultats et du déficit accumulé sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés concernés.

Autres avantages à long terme

L'obligation d'EACL au titre des autres avantages à long terme correspond au montant des prestations futures acquises par les salariés en échange de leurs services pour la période en cours et les périodes antérieures. Ces avantages comprennent les indemnisations des accidentés du travail dans le cas de salariés couverts par l'autoassurance et la couverture au titre des soins de santé et des soins dentaires des salariés recevant des prestations d'invalidité de longue durée.

Cette obligation est actualisée en vue de déterminer sa valeur actualisée. Le taux d'actualisation est établi en fonction du taux d'emprunt d'EACL, lequel est calculé d'après le taux de rendement des obligations à long terme du gouvernement du Canada. Le calcul repose en partie sur la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service et sur des calculs fondés sur les événements servant à déterminer les indemnités pour accidents du travail. Tous les gains et pertes actuariels sont amortis dans l'état des résultats et du déficit accumulé sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés concernés.

EACL passe en charges les montants remboursés à Emploi et Développement social Canada ayant trait aux indemnisations des accidentés du travail versées conformément à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* par suite des paiements courants facturés par les commissions provinciales de l'indemnisation des accidentés du travail.

h) Provision liée au déclassement et à la gestion des déchets

EACL a des obligations liées au déclassement des installations nucléaires et à la gestion des déchets radioactifs afin de protéger l'environnement et de se conformer aux exigences réglementaires. La meilleure estimation d'une obligation est comptabilisée dans la période au cours de laquelle une estimation raisonnable peut être déterminée et lorsqu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

La provision tient compte des exigences actuelles sur le plan de la technologie, de l'environnement et de la réglementation, et elle est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus à un taux qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques de la provision. Les flux de trésorerie futurs estimatifs sont ajustés en fonction de l'inflation au moyen d'un taux déterminé sur la base des prévisions de la firme de sondage Consensus Economics et de taux d'inflation historiques et visés de la Banque du Canada.

Comme la provision est constituée en fonction du montant actualisé des flux de trésorerie futurs prévus, elle est accrue trimestriellement afin de tenir compte de l'écoulement du temps, et ce, en retranchant un trimestre dans le calcul du montant actualisé. La désactualisation de la provision est imputée aux charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés dans l'état des résultats et du déficit accumulé.

La provision est réduite par le montant des dépenses réellement engagées. L'estimation des coûts fait l'objet d'un examen périodique, et toute modification importante du montant estimatif ou du calendrier des flux de trésorerie futurs sous-jacents est comptabilisée comme un ajustement de la provision. La provision tient compte des coûts de construction futurs associés à certaines installations, telles les installations de traitement et de gestion de déchets nucléaires.

Les coûts de déclassement de nouveaux actifs sont ajoutés à la valeur comptable, lorsqu'il est établi qu'ils procureront un avantage économique futur à EACL, et sont amortis sur la durée de vie utile de ces actifs. L'incidence de modifications subséquentes relatives à l'estimation d'une obligation pour laquelle une provision a été comptabilisée comme faisant partie du coût de l'actif est portée en ajustement de l'actif connexe.

i) Passif au titre des sites contaminés

EACL comptabilise une provision pour sites contaminés lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies : il existe une norme environnementale; le niveau de contamination est supérieur au niveau prescrit par la norme environnementale et EACL est directement responsable ou accepte la responsabilité; il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés; et il est possible, à ce moment-là, de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause. Le passif inclut tous les coûts directement imputables aux activités d'assainissement, notamment les activités au titre du fonctionnement, de l'entretien et de la surveillance après assainissement. Le passif est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus à un taux qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent.

j) Créances clients et autres débiteurs ainsi que créditeurs et charges à payer

Pour certains contrats, les revenus comptabilisés pourraient dépasser les montants facturés (revenus non facturés) alors que pour d'autres, les montants facturés pourraient être supérieurs aux revenus constatés (avances de clients et obligations envers les clients). Les revenus non facturés sont comptabilisés à titre d'actifs et inclus dans les créances clients et autres débiteurs. Les montants facturés perçus qui dépassent les revenus constatés à l'égard de contrats et les avances pour lesquelles les travaux correspondants n'avaient pas débuté sont comptabilisés à titre de passif et inclus dans les créditeurs et charges à payer.

k) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Le coût comprend les frais directement rattachés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration des immobilisations corporelles, les frais généraux directement attribuables à leur construction et à leur développement, y compris les coûts relatifs à leur démantèlement et à leur enlèvement et à la remise en état du site sur lequel elles sont situées.

Le coût des immobilisations corporelles utilisées est amorti selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile, comme suit :

Actif	Taux
Aménagements de terrains	10 à 20 ans
Bâtiments	20 à 40 ans
Réacteurs, machineries et outillage	3 à 40 ans

Les immobilisations en cours représentent les actifs qui ne sont pas encore prêts à l'utilisation et ne font donc pas l'objet d'un amortissement. Une fois achevées, elles sont inscrites dans la catégorie appropriée des immobilisations corporelles et amorties au taux applicable à cette catégorie. L'amortissement commence dès que l'actif est mis en service et cesse lorsqu'il n'assure plus d'avantages économiques à EACL ou lorsqu'il est mis hors service.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité d'EACL de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. La moins-value nette est alors passée en charges dans l'état des résultats et du déficit accumulé.

La durée de vie utile des immobilisations corporelles est passée en revue annuellement, et des ajustements sont effectués au besoin.

EACL possède des actifs de propriété intellectuelle à titre d'immobilisations incorporelles non comptabilisées étant donné que les immobilisations incorporelles ne sont pas constatées dans les états financiers.

I) Constatation des revenus

Les revenus sont tirés des ventes de produits et de services. Les revenus sont comptabilisés au cours de la période pendant laquelle les opérations réalisées ou les faits survenus ont généré des revenus. Tous les revenus sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf lorsque les montants à recevoir ne peuvent être déterminés avec un degré raisonnable de certitude ou que leur estimation se révèle impossible. Les revenus liés à des honoraires ou à des services reçus avant que les honoraires n'aient été gagnés ou que les services n'aient été rendus sont reportés et constatés lorsque les honoraires sont gagnés ou que les services sont rendus.

Contrats à prix calculé sur la base de remboursement des frais

Les revenus aux termes de contrats à prix calculé sur la base de remboursement des frais sont constatés à mesure que les coûts remboursables sont engagés, et ils comprennent une partie des honoraires gagnés.

Autres contrats de service

Lorsque des services sont fournis sur une période déterminée, les revenus sont constatés selon le mode linéaire, sauf s'il existe une indication selon laquelle une autre méthode correspond davantage à l'état d'avancement des travaux. En ce qui concerne les services de gestion des déchets, les revenus sont constatés en fonction des modalités contractuelles établies avec le client à cet égard.

Approvisionnement en produits

Les revenus sont constatés lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés au client, ce qui coïncide généralement avec le transfert du titre de propriété. Lorsque les biens nécessitent la prise d'importantes mesures d'adaptation ou d'intégration, les revenus sont constatés selon la méthode du pourcentage d'avancement.

Redevances

Les revenus tirés de l'octroi de licences visant la propriété intellectuelle sont comptabilisés à titre de revenus conformément aux modalités du contrat visé.

m) Crédits parlementaires

EACL reçoit des crédits parlementaires pour les charges de fonctionnement et les immobilisations corporelles. Ces crédits parlementaires ne comportent aucune stipulation limitant leur utilisation et sont comptabilisés à titre de financement du gouvernement du Canada dans l'état des résultats et du déficit accumulé, jusqu'à concurrence du montant autorisé, sous réserve du respect des critères d'admissibilité.

Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts gagnés sur la trésorerie, les fonds pour la gestion à long terme des déchets, les placements à court terme découlant des crédits et les placements détenus en fiducie sont constatés dans l'état des résultats et du déficit accumulé.

o) Passifs éventuels

Les passifs éventuels représentent des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles si certains événements futurs se produisent ou ne se produisent pas. Lorsqu'il est probable qu'un événement futur se produira ou ne se produira pas et qu'EACL peut établir une estimation raisonnable de l'obligation, un passif estimatif est comptabilisé et une charge est constatée. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

p) Normes et lignes directrices publiées en vue d'être adoptées à une date ultérieure

Les normes qui suivent ont été publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public :

SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations : Ce nouveau chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation.

Ce chapitre s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2021.

SP 3400, Revenus: Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation et d'information relatives aux revenus.

Ce chapitre s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2022.

EACL prévoit adopter ces normes lorsqu'elles entreront en vigueur et évalue actuellement l'incidence de leur adoption sur ses états financiers.

3. Fonds pour la gestion à long terme des déchets

EACL est tenue d'investir des liquidités dans un fonds pour couvrir les coûts liés au stockage futur des déchets radioactifs résultant d'activités courantes à ses sites. Ce fonds est destiné à couvrir les coûts de stockage futurs associés aux déchets radioactifs produits après le 13 septembre 2015. Les liquidités consacrées à cette fin ne devraient pas être utilisées pendant l'exercice qui vient. Les liquidités sont investies dans des dépôts à terme auxquels EACL peut avoir accès dans un court délai. Le fonds se compose de ce qui suit :

		31 mars			
(en milliers de dollars canadiens)	Échéance	2020	Rendement	2019	Rendement
		\$	%	\$	%
Dépôts à terme	Sans objet	42 983	2,2	31 000	2,1
		42 983		31 000	

4. Placements détenus en fiducie

La Loi sur les déchets de combustible nucléaire exige des sociétés de services publics nucléaires canadiennes qu'elles forment un organisme de gestion des déchets, la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN), afin de formuler des recommandations au gouvernement du Canada concernant la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire et de mettre en application l'approche retenue. La loi exige également que chaque propriétaire de déchets de combustible nucléaire établisse un fonds en fiducie pour financer la mise en œuvre de l'approche proposée par la SGDN. Le passif au titre des déchets de combustible nucléaire d'EACL est comptabilisé dans la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets (note 10).

Chaque fonds en fiducie est maintenu afin de satisfaire aux exigences de la Loi sur les déchets de combustible nucléaire, et seule la SGDN peut en retirer des sommes conformément aux dispositions de l'article II de la Loi sur les déchets de combustible nucléaire. Comme l'exigeait la Loi sur les déchets de combustible nucléaire, le dépôt initial d'EACL dans son fonds en fiducie a été de 10 millions de dollars et a eu lieu le 25 novembre 2002. Des dépôts annuels ultérieurs ont été versés au fonds comme il était exigé et le seront jusqu'à ce que l'ensemble des coûts associés au cycle de vie de la gestion des déchets de combustible nucléaire à long terme soient couverts.

Le fonds en fiducie d'EACL, qui est géré par la CIBC au nom d'EACL, investit dans des instruments à revenu fixe qui sont assortis de diverses échéances. Le fonds a été pris en compte dans les présents états financiers et les placements qu'il détient sont évalués à la juste valeur. La valeur de marché des instruments ou d'instruments similaires, dans le cas des obligations, est estimée à 56,2 millions de dollars au 31 mars 2020 (53,6 millions de dollars au 31 mars 2019). Les intérêts gagnés sur les actifs en fiducie reviennent au fonds en fiducie. Les intérêts gagnés sur ces instruments sont fixes, alors que leur juste valeur varie en fonction du taux d'intérêt en viqueur sur le marché. Ces placements sont constitués de ce qui suit

			31	mars	
(en milliers de dollars canadiens)	Échéance	2020	Rendement	2019	Rendement
		\$	%	\$	%
Équivalents de trésorerie*	Sans objet	775	0,0	717	0,0
Obligations d'administrations publiques canadiennes**	De décembre 2022 à avril 2035	30 710	2,5	28 849	2,5
Obligations de sociétés	De février 2022 à mai 2029	24 715	2,5	24 007	2,2
		56 200		53 573	

^{*} Les équivalents de trésorerie se composent principalement d'instruments du marché monétaire à court terme dont la durée jusqu'à l'échéance initiale est inférieure à 90 jours.

5. Créances et autres débiteurs

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	2020	2019
	\$	\$
Créances clients	20 486	17 848
Revenus non facturés	12 267	10 514
Montant à recevoir au titre des taxes à la consommation	11 288	14 489
Autre produit	50 000	_
	94 041	42 851

EACL constitue une provision au titre des pertes de crédit qu'elle pourrait subir, s'il y a lieu. Elle recouvre ses créances clients impayées conformément aux modalités des contrats de vente.

L'autre produit est lié à un règlement commercial.

L'exposition d'EACL aux risques de crédit liés aux clients et aux autres débiteurs, y compris les revenus non facturés, est présentée à la note 18.

6. Stocks détenus en vue de la revente

		31 mars
(en milliers de dollars canadiens)	2020	2019
	\$	\$
Joints mécaniques	2 742	3 282
Stocks d'eau lourde	147 796	173 229
	150 538	176 511

Le coût des stocks de joints mécaniques passé en charges dans le coût des ventes s'est établi à 0,5 million de dollars (0,7 million de dollars en 2019).

Le coût des stocks d'eau lourde passé en charges dans le coût des ventes s'est établi à 25,4 millions de dollars (15,4 millions de dollars en 2019).

^{**} Les obligations d'administrations publiques canadiennes comprennent des obligations fédérales, provinciales et municipales.

7. Créditeurs et charges à payer

		31 mars
(en milliers de dollars canadiens)	2020	2019
	\$	\$
Dettes fournisseurs	5 965	8 423
Autres créditeurs et charges à payer	19 748	14 493
Charges à payer au titre des salaires	1 982	1 812
Montants à payer à des apparentés	127	172
Provisions	5 500	5 640
Avances de clients et obligations envers les clients	1 893	2 144
	35 215	32 684

Les montants à payer à des apparentés représentent les revenus de redevances payables au gouvernement. Les provisions sont par nature à court terme et ne sont pas actualisées. Elles comprennent les coûts estimatifs liés aux actions en justice et réclamations fondées en droit, ainsi qu'aux différends avec les fournisseurs.

8. Avantages sociaux futurs

a) Régime de retraite

Tel qu'il est mentionné à la note 2 g), les salariés d'EACL participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (RPRFP).

Le président du Conseil du Trésor du Canada établit le montant des cotisations patronales en fonction d'un multiple des cotisations salariales. Les cotisations effectuées par EACL au RPRFP correspondent à 3,80 fois (3,79 fois en 2019) les cotisations salariales pour les salaires excédant 173 000 \$ (169 300 \$ en 2019). Pour les salaires inférieurs à 173 000 \$, le taux de cotisation d'EACL correspond environ à 1,0 fois les cotisations salariales.

Le gouvernement du Canada est tenu par la loi de verser les prestations prévues en vertu du RPRFP. En règle générale, les prestations de retraite s'accumulent pendant une période maximale de 35 ans à un taux annuel de 2 % des services ouvrant droit à pension, le total étant multiplié par la moyenne des cinq meilleures années consécutives de salaire. Ces prestations sont coordonnées avec celles qui sont versées en vertu du Régime des pensions du Canada ou du Régime des rentes du Québec, et elles sont indexées pour tenir compte de l'inflation.

Le total des cotisations au titre des services rendus se présente comme suit :

		31 mars
(en milliers de dollars canadiens)	2020	2019
	\$	\$
Cotisations salariales	750	773
Cotisations patronales	1 375	1 288

b) Autres avantages sociaux futurs

EACL verse dans certains cas des indemnités pour départs volontaires et fournit d'autres avantages postérieurs à l'emploi, comme il est décrit à la note 2 g). L'obligation au titre des prestations déterminées n'est pas capitalisée, le financement étant fourni au moment où les prestations sont versées. Ainsi, le régime à prestations déterminées n'a aucun actif et son déficit correspond à l'obligation au titre des prestations déterminées.

Les indemnités pour départs volontaires sont payables en cas de démissions ou de départs à la retraite volontaires futurs. Conformément aux attentes du gouvernement du Canada à l'égard des organismes fédéraux ou des sociétés d'État, EACL a commencé à supprimer cet avantage au cours de l'exercice 2012-2013.

Le passif comptabilisé au titre des avantages sociaux futurs pour 2020 comprend des indemnités pour départs volontaires de 6,8 millions de dollars (7,2 millions de dollars en 2019). Ce solde inclut les montants destinés aux employés qui ont décidé de reporter le paiement jusqu'à la cessation de leur emploi.

La date d'évaluation du passif au titre des avantages sociaux futurs est le 31 mars 2020, et la dernière évaluation actuarielle de ces avantages a été réalisée à cette date. À la clôture de l'exercice, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations déterminées était de 8,2 ans (8,6 ans en 2019). La période d'amortissement pour les avantages postérieurs à l'emploi est de 8 ans. La période d'amortissement pour les autres avantages à long terme est de 13 ans.

Le tableau qui suit résume l'activité liée aux régimes d'avantages du personnel postérieurs à l'emploi et aux autres régimes d'avantages à long terme :

	31	mars
(en milliers de dollars canadiens)	2020	2019
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	17 938	20 366
Prestations acquises	10	78
Intérêt sur l'obligation au titre des prestations constituées	275	407
Prestations versées	(1 587)	(3 643)
Gain actuariel	1 842	730
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	18 478	17 938
Moins : gain actuariel non amorti	217	(1 841)
Passif au titre des avantages sociaux futurs	18 261	19 779

Le tableau qui suit présente sommairement les charges liées aux régimes d'avantages du personnel postérieurs à l'emploi et aux autres régimes d'avantages à long terme d'EACL constatées dans l'état des résultats et du déficit accumulé et dans l'état de la situation financière :

	31 mars		
(en milliers de dollars canadiens)	2020	2019	
	\$	\$	
Charge au titre des prestations et charge d'intérêts			
Prestations acquises	10	78	
Amortissement du gain actuariel constaté	(216)	(262)	
Total du crédit au titre des prestations	(206)	(184)	
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	275	407	
Total de la charge au titre des prestations et de la charge d'intérêts	69	223	

Le total de la charge au titre des prestations et de la charge d'intérêts liées aux salariés d'EACL est constaté dans les charges de fonctionnement dans l'état des résultats et du déficit accumulé.

Les hypothèses actuarielles importantes qui ont été posées pour évaluer les avantages sociaux futurs d'EACL sont les suivantes :

		31 mars	
	2020	2019	
	%	%	
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice	1,00	1,60	
Taux de croissance des salaires	2,75	2,75	
Taux tendanciel du coût des soins de santé	4,00	4,00	

Les taux de mortalité sont ceux de la table de mortalité des retraités canadiens de 2014. Les taux de mortalité des personnes handicapées sont ceux utilisés dans l'évaluation des passifs au titre des prestations du fonds d'assurance de l'annexe 1 de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario au 31 décembre 2018.

Le passif et les coûts au titre des avantages sociaux futurs sont assujettis à l'incertitude relative à la mesure découlant de l'utilisation d'hypothèses actuarielles. L'incidence de ces facteurs sur la réévaluation du passif au titre des avantages sociaux futurs peut se révéler importante et parfois volatile. Aucune analyse de sensibilité détaillée n'a été fournie, les incidences des analyses de sensibilité effectuées n'entraînant pas de changements importants aux soldes comptabilisés.

9. Financement reporté pour le déclassement et la gestion des déchets

En 1993, le gouvernement a transféré de l'eau lourde à EACL, et la valeur de cette eau lourde a été comptabilisée directement dans le déficit accumulé. Aux termes d'une décision de 1996, le Conseil du Trésor a demandé à EACL d'utiliser le produit tiré de la vente ou de la location de cette eau lourde pour la période allant de 1997 à 2006 pour financer ses activités de déclassement. Par conséquent, un montant équivalant au produit en trésorerie tiré au cours des exercices après 2006 des contrats de location d'eau lourde financée par le gouvernement conclus au cours de cette période de dix ans avait été viré du déficit accumulé au financement reporté pour le déclassement et la gestion des déchets. Le produit en trésorerie provenant de contrats de vente ou de location d'eau lourde conclus après 2006 a été comptabilisé à titre d'apport remboursable et inclus dans les montants à payer à des apparentés à même les créditeurs et charges à payer. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, EACL a été libérée de son obligation de remettre le produit tiré de la vente d'eau lourde financée par le gouvernement, tel qu'il est décrit à la note 20.

10. Provision liée au déclassement et à la gestion des déchets

EACL est tenue de déclasser ses installations nucléaires et ses autres actifs afin de régler ses passifs, de réduire le risque, de protéger l'environnement et de se conformer aux exigences réglementaires applicables. Ces installations comprennent les prototypes de réacteurs, les usines d'eau lourde, les laboratoires de recherche et développement nucléaires ainsi que les installations de gestion des déchets et d'autres installations. En raison de la diversité des installations, le processus de déclassement peut être différent dans chaque cas. Parfois, les activités de déclassement se déroulent en étapes séparées par des intervalles de plusieurs décennies afin de laisser la radioactivité décroître avant l'étape suivante. Ces activités comprennent la surveillance et le suivi, la décontamination, la démolition et la gestion des déchets connexes. Une partie des passifs renvoie à des obligations qui existaient avant la création d'EACL en 1952.

La provision liée au déclassement et à la gestion des déchets s'établit comme suit :

		31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	2020	2019	
	\$	\$	
Valeur comptable au début de l'exercice	6 613 955	6 473 301	
Passifs réglés	(385 364)	(353 292)	
Désactualisation de la provision	254 162	251 132	
Révision des estimations et du calendrier des dépenses	702 157	242 814	
Valeur comptable à la fin de l'exercice	7 184 910	6 613 955	

Les dépenses futures non actualisées, ajustées en fonction de l'inflation, liées aux projets prévus et incluses dans le passif s'élèvent à 16 263,3 millions de dollars (15 901,1 millions de dollars au 31 mars 2019). La provision est réévaluée chaque date de l'état de la situation financière en fonction du taux d'actualisation alors en vigueur.

Les principales hypothèses qui ont été utilisées pour déterminer le montant de la provision sont les suivantes :

		31 mars	
	2020	2019	
Période d'actualisation	165 ans	145 ans	
Taux d'actualisation	3,78 %	3,84 %	
Taux d'inflation à court terme	2,21 %	2,21 %	
Taux d'inflation à long terme	1,70 %	1,70 %	

La provision est très sensible au taux d'intérêt utilisé pour actualiser les dépenses futures. Le tableau qui suit montre l'incidence d'une variation de 1 % du taux d'actualisation utilisé pour estimer la provision :

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	2020	2019
	\$	\$
Augmentation de 1 %	(990 235)	(967 116)
Diminution de 1 %	1 339 405	1 316 277

La provision est également sensible au taux d'inflation utilisé pour calculer les dépenses futures. Le tableau qui suit montre l'incidence d'une variation de 1 % du taux d'inflation utilisé pour estimer la provision :

		31 mars
(en milliers de dollars canadiens)	2020	2019
	\$	\$
Augmentation de 1 %	1 270 524	1 323 061
Diminution de 1 %	(964 516)	(995 377)

11. Passif au titre des sites contaminés

EACL a la responsabilité de s'acquitter des engagements du Canada à l'égard de l'Initiative dans la région de Port Hope et d'autres engagements à l'égard de déchets radioactifs historiques de faible activité. Le passif pour l'Initiative dans la région de Port Hope et le Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité est actualisé en ayant recours à la technique de la valeur actualisée, au taux de 2,00 % (2,15 % au 31 mars 2019). Le total estimatif des dépenses non actualisées s'élève à 962,2 millions de dollars (1 161,7 millions de dollars au 31 mars 2019).

Le passif lié à l'Initiative dans la région de Port Hope a trait à la décontamination et à la gestion sécuritaire à long terme des déchets radioactifs historiques de faible activité dans les municipalités de Port Hope et de Clarington, en Ontario. Ces déchets sont composés essentiellement des résidus d'un ancien processus contenant de l'uranium et du radium, et des sols qu'ils ont contaminés, le tout résultant des activités d'une ancienne société d'État et de ses prédécesseurs du secteur privé. L'étape de la mise en œuvre doit être terminée en 2023-2024 et sera suivie d'une surveillance et d'un entretien à long terme qui devraient se poursuivre sur une période de 30 ans par la suite.

EACL est également responsable du Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité, ce qui comprend toutes les activités requises aux fins du traitement et de la gestion des déchets radioactifs historiques de faible activité dans des sites canadiens dont le gouvernement avait la responsabilité (à l'exclusion de l'Initiative dans la région de Port Hope). Les déchets radioactifs historiques de faible activité constituent des matières contaminées par la radioactivité au moment du traitement et de l'expédition de l'uranium et du radium. La décontamination devrait être terminée d'ici 2027-2028.

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	2020	2019
	\$	\$
Valeur comptable au début de l'exercice	1 054 978	988 243
Passifs réglés	(187 502)	(156 905)
Désactualisation de la provision	22 723	21 377
Révision des estimations et du calendrier des dépenses	(13 003)	202 263
Valeur comptable à la fin de l'exercice	877 196	1 054 978

Le passif est très sensible au taux d'intérêt utilisé pour actualiser les dépenses futures. Le tableau qui suit montre l'incidence d'une variation de 1 % du taux d'actualisation utilisé pour estimer le passif :

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	2020	2019
	\$	\$
Augmentation de 1 %	(35 569)	(42 766)
Diminution de 1 %	39 903	47 689

Le passif est également sensible au taux d'inflation utilisé pour calculer les dépenses futures. Le tableau qui suit montre l'incidence d'une variation de 1 % du taux d'inflation utilisé pour estimer le passif :

	3	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	2020	2019	
	\$	\$	
Augmentation de 1 %	39 472	47 203	
Diminution de 1 %	(35 876)	(43 157)	

12. Immobilisations corporelles

	Construction a en cours	Terrains et ménagements de terrains	Bâtiments	Réacteurs, machineries et outillage	Total
(en milliers de dollars canadiens)					
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût au 31 mars 2019	104 153	100 536	506 852	475 662	1 187 203
Entrées et transferts	112 857	38 571	5 933	19 637	176 998
Sorties et transferts	(64 141)	_	(2 641)	(8 957)	(75 739)
Moins-value	(11 697)	_	_	_	(11 697)
Coût au 31 mars 2020	141 172	139 107	510 144	486 342	1 276 765
Amortissement cumulé au 31 mars 2019	_	42 316	210 189	269 695	522 200
Augmentation de l'amortissement	_	4 657	13 873	31 127	49 657
Sorties et transferts	_	_	(1 692)	(9 432)	(11 124)
Amortissement cumulé au 31 mars 2020	_	46 973	222 370	291 390	560 733
Valeur comptable nette au 31 mars 2019	104 153	58 220	296 663	205 967	665 003
Valeur comptable nette au 31 mars 2020	141 172	92 134	287 774	194 952	716 032

	Construction en cours	Terrains et aménagements de terrains	Bâtiments	Réacteurs, machineries et outillage	Total
(en milliers de dollars canadiens)					
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût au 31 mars 2018	190 798	85 493	435 031	488 392	1 199 714
Entrées et transferts	70 006	15 052	75 842	62 908	223 808
Sorties et transferts	(153 873)	(9)	(4 021)	(75 638)	(233 541)
Moins-value	(2 778)	_	_	_	(2 778)
Coût au 31 mars 2019	104 153	100 536	506 852	475 662	1 187 203
Amortissement cumulé au 31 mars 2018	_	38 673	201 599	315 089	555 361
Augmentation de l'amortissement	_	4 074	12 498	29 850	46 422
Sorties	_	(431)	(3 908)	(75 244)	(79 583)
Amortissement cumulé au 31 mars 2019	_	42 316	210 189	269 695	522 200
Valeur comptable nette au 31 mars 2018	190 798	46 820	233 432	173 303	644 353
Valeur comptable nette au 31 mars 2019	104 153	58 220	296 663	205 967	665 003

Des moins-values de 11,7 millions de dollars ont été comptabilisées en 2020 (2,8 millions de dollars en 2019).

L'amortissement et la moins-value des immobilisations corporelles sont constatés dans les charges de fonctionnement à l'état des résultats et du déficit accumulé.

13. Engagements

a) Contrats de location-exploitation

Les montants à payer au titre des contrats de location-exploitation non résiliables s'établissent comme suit :

	Contrats de location
(en milliers de dollars canadiens)	
	\$
2020-2021	95
2021-2022	96
2022-2023	96
2023-2024	103
2024-2025	104
2025 et par la suite	345
	839

EACL loue des locaux à bureaux en vertu de contrats de location-exploitation venant à échéance à diverses dates. Pour l'exercice clos le 31 mars 2020, un montant de 0,3 million de dollars (0,4 million de dollars en 2019) se rapportant aux contrats de location a été constaté dans les charges de fonctionnement à l'état des résultats et du déficit accumulé.

b) Engagements liés au fonctionnement et au capital

La nature des activités d'EACL peut donner lieu à des contrats et obligations pluriannuels en vertu desquels EACL est tenue de verser des paiements dans l'avenir. Au 31 mars 2020, EACL était partie à des accords contractuels avec des fournisseurs tiers, y compris des contrats permettant la résiliation assortie de pénalités, s'élevant à environ 311,3 millions de dollars. La plupart de ces engagements relèvent des LNC conformément au modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur. Ce montant comprend des contrats liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles d'environ 25,7 millions de dollars. Des détails sur le modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur sont présentés à la note 16.

14. Passifs éventuels

EACL est partie à diverses actions en justice et réclamations intentées dans le cours normal des activités. Lorsqu'il est probable que l'obligation possible deviendra une obligation réelle et qu'EACL peut établir une estimation de celle-ci, la direction comptabilise sa meilleure estimation de l'obligation possible dans les créditeurs et charges à payer (note 7). Dans d'autres cas, l'issue de l'ensemble des actions et des réclamations intentées contre EACL ne peut pas encore être déterminée et dépend de leur règlement futur, notamment des incertitudes liées aux contentieux. À la lumière de l'information dont EACL dispose actuellement et après avoir consulté ses conseillers juridiques indépendants, la direction est d'avis que l'issue probable des actions et réclamations en cours, prises séparément ou dans leur ensemble, n'aura pas d'effet défavorable significatif sur la situation financière d'EACL.

15. Financement

	31	mars
(en milliers de dollars canadiens)	2020	2019
	\$	\$
Crédits parlementaires au titre des charges de fonctionnement, des dépenses en immobilisations et des dépenses législatives		
Montant reçu au cours de l'exercice pour les charges de fonctionnement, les dépenses en immobilisations et les dépenses législatives	837 366	863 782
Montant à recevoir à la fin de l'exercice	100 050	69 276
Montant à recevoir d'un exercice précédent	(69 276)	(103 825)
Total des crédits parlementaires comptabilisés	868 140	829 233

Au cours de l'exercice, le financement susmentionné a été reçu afin de soutenir les activités prévues d'EACL et des LNC. Ce financement a été utilisé aux fins suivantes :

- Soutenir les activités des laboratoires nucléaires, notamment les activités de science et technologie continues au site de Chalk River et la remise en état de l'infrastructure, ainsi que les activités courantes du site afin de répondre aux besoins et aux exigences en matière de réglementation, de santé, de sécurité et d'environnement
- Assurer les activités de déclassement et de gestion des déchets surtout aux emplacements de Chalk River et de Whiteshell, et les programmes de remise en état des lieux, principalement à Port Hope

Les montants approuvés pour les charges de fonctionnement et les dépenses en immobilisations pour l'exercice clos le 31 mars 2020 se chiffrent à 1 158 millions de dollars.

16. Accord contractuel

Depuis 2015, EACL s'acquitte de son mandat selon un modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, dans le cadre duquel les LNC gèrent et exploitent les sites d'EACL en son nom.

Selon le modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, les actifs, les sites et les installations demeurent la propriété d'EACL, mais sont gérés et exploités par une entreprise du secteur privé. Ainsi, EACL fait des paiements aux LNC et à sa société mère, l'Alliance nationale pour l'énergie du Canada (« montants contractuels versés ou à verser ») selon les modalités de l'accord contractuel.

Les dépenses contractuelles suivantes ont été engagées :

	31	mars
(en milliers de dollars canadiens)	2020	2019
	\$	\$
Montants contractuels versés ou à verser	973 838	897 657
Moins : coûts imputés à la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets ainsi qu'au passif au titre des sites contaminés	(570 280)	(507 702)
Moins : coûts imputés à la construction en cours	(112 857)	(70 006)
Moins : coûts classés comme coût des ventes	(49 850)	(56 628)
Charges contractuelles	240 851	263 321

Les montants contractuels versés ou à verser incluent les honoraires versés à l'Alliance nationale pour l'énergie du Canada (ANEC), conformément à l'accord contractuel à long terme intervenu entre EACL, l'ANEC et les LNC.

17. Renseignements supplémentaires par types de charges

		31 mars
(en milliers de dollars canadiens)	2020	2019
	\$	\$
Charges salariales	10 369	9 789
Charges générales et administratives	3 037	2 526
Charges de fonctionnement du site et des programmes	49 064	32 528
Amortissement des immobilisations corporelles (note 12)	49 657	46 422
Pertes réalisées sur les placements détenus en fiducie	81	8
Montants contractuels versés ou à verser, moins les coûts imputés à la construction en cours (notes 12 et 16) et moins les passifs réglés pour la provision liée au déclassement et à la	202.445	247.455
gestion des déchets ainsi que pour le passif au titre des sites contaminés (notes 10 et 11)	288 115	317 455
Charges financières	276 885	272 509
Perte à la réévaluation de la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets et autres (note 10)	690 999	238 273
(Gain) perte à la réévaluation du passif au titre des sites contaminés (note 11)	(13 003)	202 263
	1 355 204	1 121 773

18. Instruments financiers

Comme EACL a recours à des instruments financiers, elle est exposée aux risques suivants : risque de crédit, risque de marché, risque de réglementation et risque d'illiquidité.

Le conseil d'administration s'assure qu'EACL a cerné les risques importants auxquels elle est exposée et que la direction les surveille et les atténue efficacement.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'EACL subisse une perte financière si un client ou une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas de ses obligations contractuelles. Ce risque provient principalement de certains actifs financiers détenus par EACL, soit la trésorerie, les placements, et les créances clients et autres débiteurs. Au 31 mars 2020, le risque de crédit maximal auquel était exposée EACL consistait en la valeur comptable de la trésorerie, du fonds pour le stockage à long terme des déchets, des placements détenus en fiducie et des créances clients et autres débiteurs.

EACL gère son risque de crédit entourant ses créances clients et autres débiteurs totalisant 94,0 millions de dollars (42,9 millions de dollars en 2019) en faisant affaire uniquement avec des clients de bonne réputation et en évaluant la solvabilité des clients avant de leur accorder du crédit. Le risque est réduit grâce au suivi effectué aux niveaux de gestion appropriés. Le risque de crédit rattaché à la trésorerie, au fonds pour le stockage à long terme des déchets et aux placements détenus en fiducie est atténué en faisant en sorte que ces instruments soient détenus par des institutions financières bien établies, investis dans des obligations d'État et de sociétés, et mis en œuvre au moyen d'une stratégie de placement prudente.

Les créances clients se détaillent comme suit :

		31 mars
(en milliers de dollars canadiens)	2020	2019
	\$	\$
Non échues	13 897	10 573
En souffrance depuis 1 jour à 30 jours	3 860	4 230
En souffrance depuis 31 à 60 jours	2 139	670
En souffrance depuis 61 à 90 jours	214	832
En souffrance depuis plus de 90 jours	376	1 543
	20 486	17 848

b) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que les variations des prix du marché, comme celles découlant de changements des taux d'intérêt et des taux de change, aient une incidence sur les résultats d'EACL ou entraînent une variation de la valeur de son portefeuille d'instruments financiers. L'objectif de la gestion du risque de marché est de contrôler l'exposition à ce risque à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant le rendement lié à ce risque.

EACL présente ses états financiers en dollars canadiens, mais conclut une partie des opérations liées à ses activités en monnaies étrangères. L'exposition au risque de change d'EACL découle principalement des opérations qu'elle conclut en dollars américains. Les activités de gestion du risque de change d'EACL ont pour objectif de réduire au minimum le risque lié aux opérations et la volatilité connexe de ses résultats et de ses engagements. Aux 31 mars 2020 et 2019, une variation à la hausse ou à la baisse de 5 % du taux de change (\$ CA/\$ US) n'aurait pas eu d'incidence importante sur l'état des résultats et du déficit accumulé de l'exercice.

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les activités de gestion du risque de taux d'intérêt d'EACL ont pour objectif de réduire au minimum la volatilité des revenus et des charges d'EACL. Le risque de taux d'intérêt auquel est exposée EACL se limite aux variations des taux d'intérêt touchant ses placements dans des obligations et aux variations des taux d'actualisation liés à la provision pour le déclassement et la gestion des déchets et au passif au titre des sites contaminés (notes 10 et 11).

c) Risque de réglementation

Le risque de réglementation s'entend du risque que les modifications apportées à la politique gouvernementale nuisent à la situation financière d'EACL. Les activités d'EACL sur ses sites sont très réglementées. Des changements apportés à la politique gouvernementale pourraient nuire à la situation financière d'EACL. La gestion du risque de réglementation d'EACL a pour objectif de surveiller activement les changements réglementaires et de les mettre en œuvre rapidement afin qu'EACL puisse poursuivre ses activités. En 2020, les objectifs d'EACL en matière de gestion du risque de réglementation étaient les mêmes qu'en 2019.

d) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque qu'EACL ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières lorsqu'elles deviennent exigibles. EACL est économiquement dépendante des crédits parlementaires qu'elle reçoit du gouvernement du Canada.

EACL gère le risque d'illiquidité en procédant à des révisions interfonctionnelles des projets et activités d'affaires, en communiquant fréquemment avec son actionnaire pour gérer ses besoins de liquidités et obtenir un financement approprié, et en conservant un portefeuille de placements hautement liquides et d'instruments très rapidement convertibles en trésorerie avec des contreparties de grande qualité.

Les créditeurs se détaillent comme suit :

		31 mars
(en milliers de dollars canadiens)	2020	2019
	\$	\$
Non échus	5 650	8 123
En souffrance depuis 1 jour à 30 jours	4	_
En souffrance depuis 31 à 60 jours	11	_
En souffrance depuis 61 à 90 jours	_	_
En souffrance depuis plus de 90 jours	300	300
	5 965	8 423

Tous les autres passifs financiers, y compris les montants à verser aux LNC, sont exigibles à moins d'un an.

e) Juste valeur des instruments financiers

Les normes comptables établissent un cadre pour évaluer la juste valeur et précisent l'information à fournir sur les évaluations de la juste valeur. Ce cadre consiste en une hiérarchie des évaluations à la juste valeur qui accorde la plus haute priorité aux prix cotés non rajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques (niveau 1) et la plus faible, aux données non observables (niveau 3).

La valeur comptable de la trésorerie, des créances clients et autres débiteurs ainsi que des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces éléments.

Le tableau suivant présente une analyse des instruments financiers évalués à la juste valeur, en fonction de la méthode d'évaluation utilisée. EACL utilise la hiérarchie qui suit pour classer les évaluations à la juste valeur :

Niveau 1 : Des prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2 : Des données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix).

Niveau 3 : Des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Un changement de méthode d'évaluation pourrait donner lieu à des transferts entre les niveaux 1, 2 ou 3. Pour les exercices clos les 31 mars 2020 et 2019, aucun transfert d'un niveau à l'autre n'est survenu.

	31 mars 2020			
(en milliers de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs évalués à la juste valeur				
Placements détenus en fiducie – équivalents de trésorerie	775	-	-	775
Placements détenus en fiducie – obligations	_	55 425	-	55 425
	775	55 425	-	56 200

	31 mars 2019			
(en milliers de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs évalués à la juste valeur				
Placements détenus en fiducie – équivalents de trésorerie	717	_	_	717
Placements détenus en fiducie – obligations	_	52 856	_	52 856
	717	52 856	-	53 573

19. Opérations entre apparentés

Du point de vue de la propriété, EACL s'apparente à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. EACL est partie à des opérations avec les entités gouvernementales dans le cours normal de ses activités et selon les conditions commerciales normales qui s'appliquent à tous les particuliers et entreprises. Ces opérations sont évaluées d'après la valeur d'échange, c'est-à-dire la contrepartie établie et convenue par les apparentés.

Outre les opérations décrites aux notes 7, 8, 9 et 15, EACL conclut également, dans le cours normal de ses activités, diverses opérations avec le gouvernement, ses organismes et d'autres sociétés d'État.

EACL a également conclu des opérations avec ses principaux dirigeants. Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités d'EACL, y compris ses administrateurs et les membres de sa haute direction. Le tableau qui suit résume, à des fins comparatives, les montants versés ou à verser aux principaux dirigeants.

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	2020	2019
	\$	\$
Salaires et autres avantages à court terme	3 300	3 524
Avantages postérieurs à l'emploi	760	660
	4 060	4 184

Dans le cadre de la mise en œuvre du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur en 2015, EACL a fait la transition de grande société d'État en une petite société d'État. Par conséquent, EACL, appuyée de consultants en rémunération externes, a mis au point une philosophie en matière de rémunération pour se conformer à ce nouveau rôle. L'objectif est d'attirer et de fidéliser des personnes qui possèdent les compétences et l'expertise recherchées afin qu'EACL puisse remplir sa mission et optimiser les ressources pour le Canada, y compris le recrutement d'experts avec une expérience internationale dans l'application de modèles semblables d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur au Royaume Uni et aux États-Unis.

La philosophie en matière de rémunération d'EACL consiste à harmoniser sa rémunération totale à celle d'un groupe de comparaison, tout en reconnaissant qu'un traitement différencié particulier peut être nécessaire pour les compétences difficiles à recruter ou spécialisées. Cette philosophie tient compte de facteurs comme les comparateurs de marché appropriés, l'emplacement géographique des employés d'EACL et la disponibilité limitée à l'échelle internationale du personnel spécialisé nécessaire pour assurer une supervision efficace de ce modèle complexe et des activités requises pour l'exécution du mandat d'EACL. Dans le cadre de cette stratégie de rémunération, EACL examinera périodiquement sa philosophie en matière de rémunération, notamment le caractère approprié de son groupe de comparaison et la rémunération de ses employés par rapport à la médiane du marché.

20. Gain découlant de l'élimination de l'obligation présentée au titre du produit tiré de la gestion de l'eau lourde financée par le gouvernement

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, le gouvernement du Canada a confirmé à EACL qu'il n'existe plus aucune obligation liée au produit tiré de la gestion de l'eau lourde financée dans le passé par le gouvernement, et que le produit tiré des futures ventes est à la disposition d'EACL. À la lumière de cette nouvelle information émanant du gouvernement du Canada, EACL a décomptabilisé le solde de financement reporté pour le déclassement et la gestion des déchets (293 millions de dollars) et les montants à payer à des apparentés (40 millions de dollars) qui étaient inclus dans les créditeurs et charges à payer, sans aucune sortie de trésorerie connexe, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'un gain découlant de l'élimination de l'obligation présentée au titre du produit tiré de la gestion de l'eau lourde financée par le gouvernement de 333 millions de dollars dans l'état des résultats et du déficit accumulé.

21. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs au 31 mars 2019 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour les états financiers de l'exercice 2019-2020.

Gouvernance d'entreprise

La structure de gouvernance d'EACL est semblable à celle des sociétés constituées en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, à quelques exceptions importantes près :

- i. EACL est une société d'État mandataire et une société d'État mère assujettie aux dispositions de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Canada.
- ii. L'unique actionnaire d'EACL est le gouvernement du Canada, représenté par le ministre des Ressources naturelles.
- iii. Les membres du conseil d'administration, le président du conseil d'administration et le président et premier dirigeant d'EACL sont nommés par le gouvernement du Canada, par voie de décret.

Le président et premier dirigeant d'EACL a été nommé par le gouverneur en conseil en février 2018 pour un mandat de deux ans, qui a été prolongé jusqu'en février 2021. Le président et premier dirigeant dirige EACL dans la réalisation de son mandat selon un modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur. Tous les membres de la direction qui relèvent directement du président et premier dirigeant sont nommés par le conseil d'administration par l'entremise du comité de ressources humaines et de gouvernance sur recommandation du président et premier dirigeant. Chacun d'eux doit rendre compte d'un domaine d'activité précis.

Conseil d'administration et membres de la haute direction

EACL est régie par un conseil d'administration qui fournit une orientation stratégique et des conseils au président et premier dirigeant. Le conseil, par l'entremise de son président ou du président d'un de ses comités, reçoit des directives du seul actionnaire d'EACL, le gouvernement du Canada, représenté par le ministre des Ressources naturelles. Il rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Ressources naturelles.

Le conseil d'EACL a deux comités, à savoir le comité d'audit et le comité de ressources humaines et de gouvernance, qui ont chacun une charte spécifique qui définit les responsabilités envers le conseil et en son nom.

Depuis janvier 2020, le conseil dispose d'un effectif complet et se compose de sept administrateurs (le président du conseil d'administration, les membres nommés du conseil, et le président et premier dirigeant). Les biographies des membres du conseil sont présentées dans les pages qui suivent.



James Burpee, président du conseil d'administration

James Burpee a été nommé président du conseil d'administration d'EACL en juillet 2019. Il a auparavant occupé les fonctions de membre du conseil d'administration d'EACL et a agi à titre de président du comité des ressources humaines et de gouvernance du conseil entre juin 2017 et juillet 2019.

M. Burpee compte près de quatre décennies d'expérience en tant que stratège principal et cadre supérieur dans le secteur de l'électricité, ayant occupé divers postes de haute direction pour Ontario Hydro et Ontario Power Generation. Il a également été chef de la direction de Bridge Renewable Energy Technologies Inc., une entreprise qui commercialisait des systèmes électriques de gazéification de la biomasse principalement dans les pays en développement. Plus récemment, M. Burpee a été président et chef de la direction de l'Association canadienne de l'électricité.

M. Burpee a également siégé au conseil d'administration du Conseil canadien de l'énergie et de l'Association canadienne de l'électricité, dont un an à titre de président.

M. Burpee est actuellement avocat-conseil au sein du groupe Énergie et environnement du Sussex Strategy Group.

M. Burpee est titulaire d'un baccalauréat en sciences appliquées, génie mécanique de l'Université de Toronto et est membre de l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario et de l'Institut des administrateurs de sociétés. Il détient le titre de IAS.A.



Carmen Abela

Carmen Abela a été nommée au conseil d'administration en juin 2017 pour un mandat de trois ans et en juin 2020, son mandat fut renouvelé pour une nouvelle période de quatre ans.

M^{me} Abela est directrice générale de WindReach Consulting Services Inc., une société de services-conseils basée à Ottawa qui se spécialise dans la surveillance du secteur public, l'audit interne, ainsi que la gestion du risque et du rendement. Pendant plus de 20 ans, M^{me} Abela a conseillé de hauts dirigeants de divers ministères et organismes de réglementation, de sciences et technologies et d'exploitation sur leurs processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle. Auparavant, elle a occupé le poste de chef de la gestion des risques par intérim à la Banque du Canada et apporte au conseil d'administration d'EACL une expertise particulière en matière de questions autochtones. M^{me} Abela est reconnue à l'échelle internationale et nationale comme chef de file dans le domaine de la gestion des risques et de l'audit interne. Elle est régulièrement sollicitée en tant que conférencière, auteure et conseillère.

M^{me} Abela est également membre du conseil d'administration et du comité d'audit de Collèges et instituts Canada et a récemment été nommée présidente du Comité de vérification du secteur des ressources pour le gouvernement de l'Ontario. Elle est aussi l'ancienne présidente du conseil d'administration de l'Institute of Internal Auditors Canada. Elle détient une maîtrise en administration publique de l'Université Carleton, est auditrice interne accréditée et détient le titre de directrice agréée du Director's College (coentreprise de l'Université McMaster et du Conference Board).

Comités d'EACL : Audit, et Ressources humaines et gouvernance (présidente)



Virendra Jha

Virendra Jha a été nommé en février 2019 pour un mandat de deux ans.

M. Jha a travaillé pendant plus de 42 ans au Programme spatial canadien, occupant des postes d'ingénieur spécialisé et de cadre dans les secteurs privé et public, y compris celui de vice-président et de président par intérim de l'Agence spatiale canadienne. En tant que vice-président responsable des sciences, de la technologie et des programmes à l'Agence spatiale canadienne, M. Jha a apporté un leadership et dirigé les orientations stratégiques et la vision de tous les principaux secteurs techniques de l'Agence. À ce titre, il a dirigé plusieurs projets importants, notamment le lancement de RADARSAT, la participation du Canada à la Station spatiale internationale. M. Jha a publié et présenté plus de 20 articles sur des sujets liés à l'espace et a siégé au conseil d'administration de 5 organisations à but non lucratif liées aux technologies.

M. Jha a reçu de nombreuses distinctions pour son travail, notamment le prix commémoratif Allan D. Emil décerné par la International Astronautical Federation à une personne pour ses importantes contributions aux activités spatiales à l'échelle nationale et mondiale, la Médaille du jubilé d'or de la Reine et l'Ordre du Canada.

M. Jha a reçu son diplôme en génie mécanique de l'Institut indien de technologie de Delhi, en Inde, sa maîtrise en génie mécanique de l'Université McMaster, et son doctorat en génie mécanique de l'Université Concordia. Il détient également le titre d'administrateur agréé de l'Université McMaster.

Comité d'EACL : Ressources humaines et gouvernance



Richard Sexton, président et premier dirigeant

Richard Sexton est le président et premier dirigeant d'EACL. Il a été nommé en février 2018 pour un mandat de deux ans, qui a été prolongé jusqu'en février 2021. Il s'est joint à EACL en 2015 à titre de vice-président, déclassement et gestion des déchets.

M. Sexton compte plus de 32 ans d'expérience dans le déclassement et la gestion des déchets. Il a, entre autres, exercé son leadership aux sites de déclassement de Magnox et Sellafield au Royaume-Uni, et de Rocky Flats et Connecticut Yankee aux États-Unis, tous des projets qui comptent parmi les plus imposants et les plus complexes au monde. Plus récemment, M. Sexton a occupé le poste de chef de l'exploitation aux sites de déclassement accéléré des réacteurs Magnox, où il était responsable de mettre en place des changements transformationnels en matière de stratégie de déclassement, d'exécution, de coûts et d'échéanciers. M. Sexton s'appuie également sur une vaste expérience dans la gestion des relations entre diverses parties prenantes.

En qualité de président et premier dirigeant, M. Sexton est responsable de la direction d'EACL dans son mandat de surveillance, en s'assurant que les priorités du gouvernement sont mises en œuvre de façon sécuritaire et efficiente selon le modèle d'OGEE.

M. Sexton est titulaire d'une maîtrise en génie sanitaire radiologique de l'Université Northwestern, d'un baccalauréat en chimie et d'une certification (Partie 1) de l'American Board of Health Physics. Il a publié de nombreux articles et présenté des exposés sur le déclassement. Il possède deux brevets à l'égard du matériel de détection des radiations.



Kamilia Sofia

Kamilia Sofia a été nommée en juillet 2019 pour un mandat de trois ans.

Depuis plus de 30 ans, M^{me} Sofia exerce des fonctions de leader stratégique, mettant à profit son expérience technique et de gestion à l'échelle locale et internationale. M^{me} Sofia a occupé des postes de chef de la direction à l'échelle internationale au cours des 10 dernières années au sein d'organisations mondiales œuvrant dans de nombreux secteurs : haute technologie, aérospatiale, nucléaire, pétrole et gaz. Elle a notamment été chef de la direction de Methanex Égypte, vice-présidente exécutive de Rolls Royce Nuclear, chef des services au sein de Dubai Aerospace Enterprise et vice-présidente de la stratégie chez CAE Inc. Depuis 2018, elle est membre du conseil d'administration et membre du comité d'audit de NorthStar Earth & Space, une plateforme de services d'information qui travaille à assurer la durabilité de l'environnement sur Terre et dans l'espace.

M^{me} Sofia est titulaire d'un doctorat en physique nucléaire de l'Université McGill et a également suivi le programme de formation des administrateurs de l'Institut des administrateurs de sociétés de l'Université McGill. En 2005, elle a été élue l'une des 100 meilleures femmes du Réseau des femmes exécutives du Canada.

Comité d'EACL: Audit



Martha Tory

Martha Tory a été nommée en juin 2017 pour un mandat de trois ans, et elle continue de siéger au-delà de son mandat initial conformément à la Loi sur la gestion des finances publiques (Canada).

M^{me} Tory a pris sa retraite en 2015 d'Ernst & Young s.r.l./s.E.N.C.R.L., où elle était associée en audit et responsable de clients dans divers secteurs. Elle est actuellement membre du conseil d'administration de diverses organisations : membre du conseil et présidente du comité d'audit de Banque HomeEquity, MaRS Discovery District, Presses de l'Université de Toronto, George Brown College et Sunnybrook Health Sciences Centre.

M^{me} Tory est comptable professionnelle agréée et Fellow de CPA Ontario. Elle détient le titre IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés et un baccalauréat en commerce de l'Université de Toronto, Trinity College.

Comités d'EACL : Audit (présidente), et Ressources humaines et gouvernance



Shawn Tupper

Shawn Tupper a été nommé en janvier 2019 pour un mandat de deux ans.

M. Tupper est actuellement sous-ministre délégué de Ressources naturelles Canada. Auparavant, M. Tupper était secrétaire adjoint du Cabinet, Politique du développement économique et régional, au Bureau du Conseil privé, où il était responsable de la politique de développement économique et régional, et sous-ministre adjoint, Politique, à Transports Canada, où il était responsable de l'élaboration d'un éventail de politiques et conseils concernant le système de transport. Il a également occupé divers postes de direction à Sécurité publique Canada, Ressources humaines et Développement social Canada ainsi qu'au Bureau du Canada sur le règlement des questions des pensionnats autochtones.

M. Tupper est titulaire d'un baccalauréat en sciences sociales et en sciences politiques de l'Université de Calgary.

Tableau de présence des administrateurs aux réunions du conseil et des comités (2019-2020)

Administrateur	Audit (7 réunions)	Ressources humaines et gouvernance (7 réunions)	Conseil d'administration (13 réunions)
C. Lajeunesse ¹	1/1	2/2	3/3
J. Burpee	7/7	7/7	13/13
C. Abela	7/7	7/7	13/13
V. Jha²	S. O.*	4/4	13/13
R. Sexton	S. O.*	S. O.*	13/13
K. Sofia³	5/5	S. O.*	9/9
M. Tory	7/7	7/7	13/13
S. Tupper	S. O.*	S. O.*	10/13

¹ A quitté le conseil d'administration en juin 2019.

² Nommé au comité des ressources humaines et de gouvernance en septembre 2019.

³ Nommée au conseil d'administration en juillet 2019. Nommée au comité d'audit en septembre 2019.

^{*} N'est pas membre de ce comité.

Bureaux d'EACL

Siège social Laboratoires de Chalk River 286 Plant Road, édifice 508 Chalk River (Ontario) Canada KOJ 1J0

Bureau d'Ottawa 270, rue Albert, bureau 1500 Ottawa (Ontario) Canada K1P 5G8

Laboratoires de Whiteshell 1 Ara Mooradian Way Pinawa (Manitoba) Canada ROE 1J0

www.aecl.ca/fr

